



310.A0
Techniques policières

**CAHIER
PROGRAMME
2023 - 2024**

NOTE : Tous les renseignements contenus dans ce document sont à jour en date de juin 2023 et s'adressent aux personnes inscrites en *Techniques policières* au Collège Ahuntsic.

Bienvenue au Collège Ahuntsic!

Ce cahier-programme des *Techniques policières* vous présente votre programme d'études. Ce programme a été développé en collaboration avec le milieu policier. Dans ce cahier, vous retrouverez plusieurs renseignements, dont les buts du programme et une description sommaire de la fonction de travail à laquelle il prépare. Nous vous y présenterons les objectifs de la formation générale ainsi que les compétences de formation reliées à la fonction de policière-patrouilleuse et de policier-patrouilleur. La grille de cours et le logigramme pédagogique permettent d'entrevoir comment les apprentissages que vous entreprenez sont planifiés pour faciliter votre réussite. Chaque cours de la formation spécifique aux *Techniques policières* est aussi décrit de façon sommaire avec la ou les compétence(s) qu'il permet d'atteindre, les buts poursuivis, un aperçu du contenu abordé et des activités d'apprentissage prévues.

Le cahier-programme comprend donc :

- la présentation du programme;
- les buts du programme;
- le logigramme;
- la grille de cours et les descriptifs de cours;
- le tableau de suivi de l'atteinte des compétences.

Pour connaître les règles de la vie étudiante, les conditions d'obtention du DEC et d'autres éléments pertinents à votre réussite scolaire et à votre intégration au Collège Ahuntsic, consultez le document intitulé « Politiques, règlements, vie pédagogique et services », en format PDF, qui se trouve dans l'intranet du Collège. Il est à noter que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) prévoit, entre autres, l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant au DEC afin de vérifier l'atteinte de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme. La réussite de cette épreuve synthèse est exigée pour l'obtention du DEC. Au Collège Ahuntsic, l'épreuve synthèse se traduit par des activités synthèses qui font partie d'un ou de plusieurs cours (stages, projets de fin d'études, etc.). La réussite de ce ou de ces cours constitue la réussite de l'épreuve. Les cours porteurs de l'épreuve synthèse sont identifiés dans le cahier-programme.

De plus, la réussite de l'épreuve uniforme de langue française est une condition d'obtention du DEC.

Bonne lecture et bonne réussite scolaire!

Buts du programme

Techniques policières

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Type de sanction : | DEC |
| Nombre d'unités : | 90 unités |
| <u>Durée de la formation</u> | |
| Formation générale : | 660 heures contact |
| Formation spécifique : | 1770 heures contact |
| Total : | 2430 heures contact |

VUE GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

Le programme *Techniques policières* s'adresse à des personnes qui agiront comme policières-patrouilleuses ou policiers-patrouilleurs pour la Sûreté du Québec, le service de police de la Ville de Montréal, d'autres services policiers municipaux ou des organismes publics et privés qui utilisent les services de personnes agentes de la paix et préposées au service d'ordre.

Les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs sont les premières personnes intervenantes sur les scènes d'évènements, d'incidents ou d'accidents. Ces personnes doivent maintenir la paix, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales. Elles doivent sécuriser les victimes de crimes, arrêter les criminels, dresser des constats d'infractions, recueillir des éléments de preuve et informer les gens sur la meilleure façon de se protéger contre le crime. Elles ont également comme fonction d'intervenir pour protéger les jeunes en difficulté et de traduire les jeunes contrevenants devant les tribunaux de la jeunesse.

Les tâches à caractère social et communautaire occupent une place importante dans le travail des personnes patrouilleuses. En effet, ces personnes doivent rassurer les gens, les conseiller, les informer, les renvoyer à des ressources et parfois, agir comme pacificatrices ou médiatrices à l'occasion de conflits mineurs. Premières arrivées sur la scène d'un incident, d'un évènement ou d'un accident, ces personnes décident si elles interviendront seules ou si elles feront appel aux ressources internes et externes du service policier. Elles doivent également choisir l'approche d'intervention appropriée : approche répressive, préventive ou communautaire.

Les futures personnes membres des forces policières, une fois intégrées à un service policier professionnel, travailleront dans un environnement caractérisé par une décentralisation des décisions, l'exercice de pouvoirs discrétionnaires, une gestion axée sur les problèmes, la participation active de la communauté et des stratégies policières qui tiennent compte des approches tant réactives que proactives.

BUTS DU PROGRAMME

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de la formation spécifique du programme de *Techniques policières* vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la profession;
- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général ainsi que par une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;
- à favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- à favoriser la mobilité de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

INTENTIONS ÉDUCATIVES

Le programme *Techniques policières* permet également l'atteinte des intentions éducatives des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale. Il vise la formation générale de la future personne policière ainsi que l'acquisition de connaissances, d'attitudes et d'habiletés propres à la fonction de policière-patrouilleuse et de policier-patrouilleur, tout en les préparant pour leur admission à l'École nationale de police du Québec.

Le programme *Techniques policières* vise aussi à développer des compétences liées aux domaines de la criminologie, de la communication, du droit, de la sociologie, de la psychologie, de la conduite préventive ou encore, au contrôle des personnes ainsi qu'aux réactions en situation d'urgence. L'intégration de ces compétences augmentera la capacité des futures personnes policières à résoudre les problèmes auxquels elles feront face.

De plus, pour répondre aux exigences de la profession, le programme vise à familiariser les futures personnes policières avec une procédure de travail qui leur permettra de cerner rapidement divers problèmes, d'assurer leur sécurité personnelle et celle des autres et de choisir une intervention adaptée aux personnes et aux circonstances à la source d'un problème. La capacité d'utiliser l'approche de résolution de problèmes est la pierre angulaire de la formation.

Enfin, le programme *Techniques policières* permet de développer chez les futures personnes policières la maturité, l'autonomie, la créativité, la tolérance, la capacité de gérer son stress, le respect de la clientèle, la rigueur intellectuelle et l'engagement social. De plus, les différentes interventions doivent se faire dans le respect des règles de déontologie policière, de discipline et en démontrant un jugement éthique.

Afin d'être habilitées à exercer la fonction de policière-patrouilleuse et de policier-patrouilleur, les personnes diplômées en *Techniques policières*, doivent satisfaire aux conditions prescrites par le *Règlement sur les normes d'embauche des agents et des cadets de la Sureté du Québec et des corps de police du Québec*, édicté en vertu de la *Loi de police*. Il faut :

- avoir complété avec succès le cours de formation initiale en patrouille-gendarmerie à l'École nationale de police du Québec ou à une école approuvée par le gouvernement;
- passer avec succès l'examen médical;
- réussir le test d'habiletés physiques;
- faire preuve d'une personnalité compatible avec le travail policier, démontrer, entre autres, une bonne capacité intellectuelle, le sens de la communication, de la maturité, le sens des responsabilités;
- posséder une connaissance d'usage de la langue seconde, selon que l'on parle, lit et écrit en français ou en anglais.

NOTE IMPORTANTE

Une personne étudiante qui obtient deux refus de placement en stage de la part des organisations policières ne peut faire son stage. La personne étudiante qui ne fait pas son stage ne peut être diplômée en *Techniques policières*. Les refus de recevoir une personne étudiante en stage par les organisations policières sont généralement motivés par la présence d'un casier judiciaire ou par des fiches d'interpellation concernant des événements criminels.

Session 1

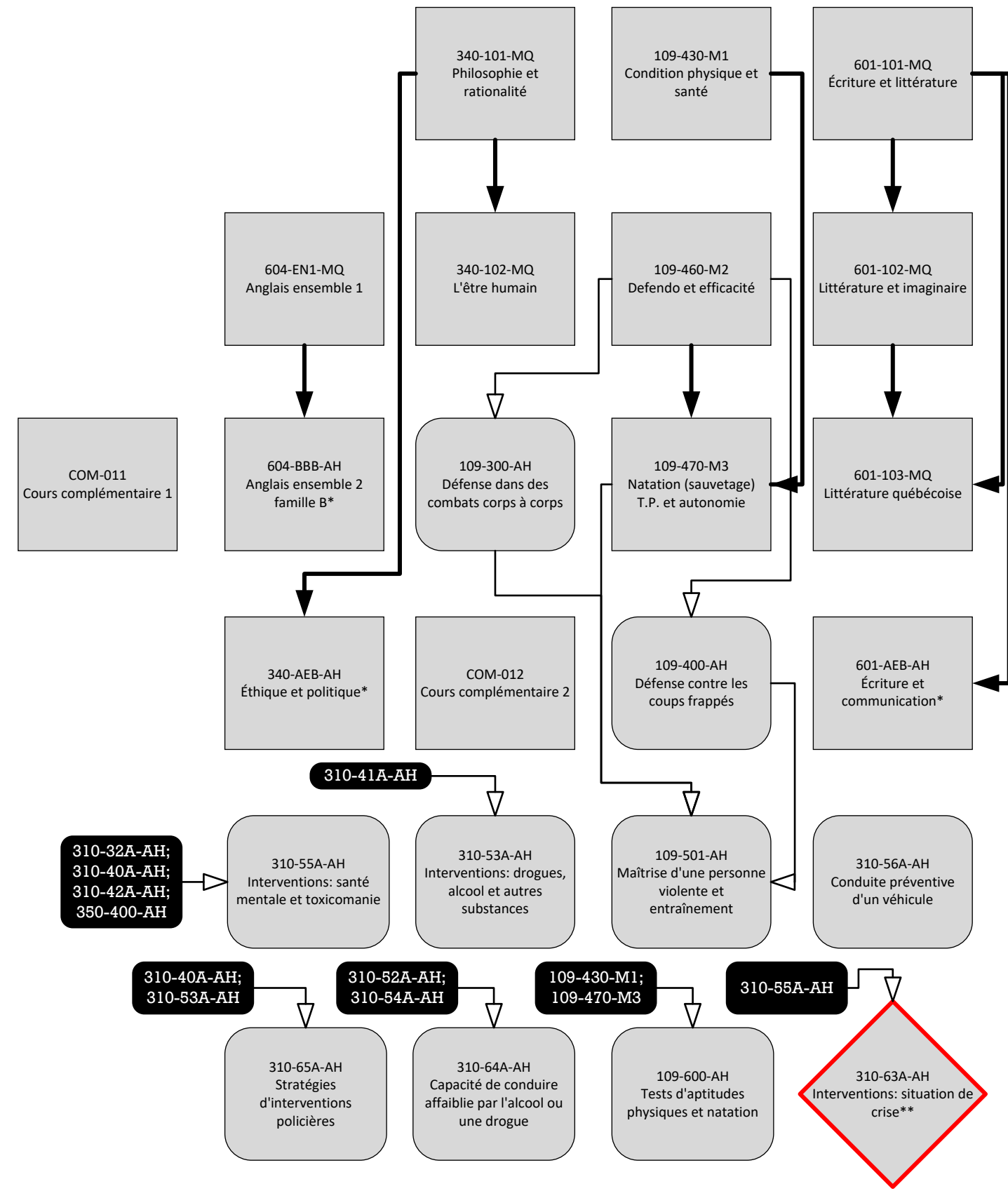
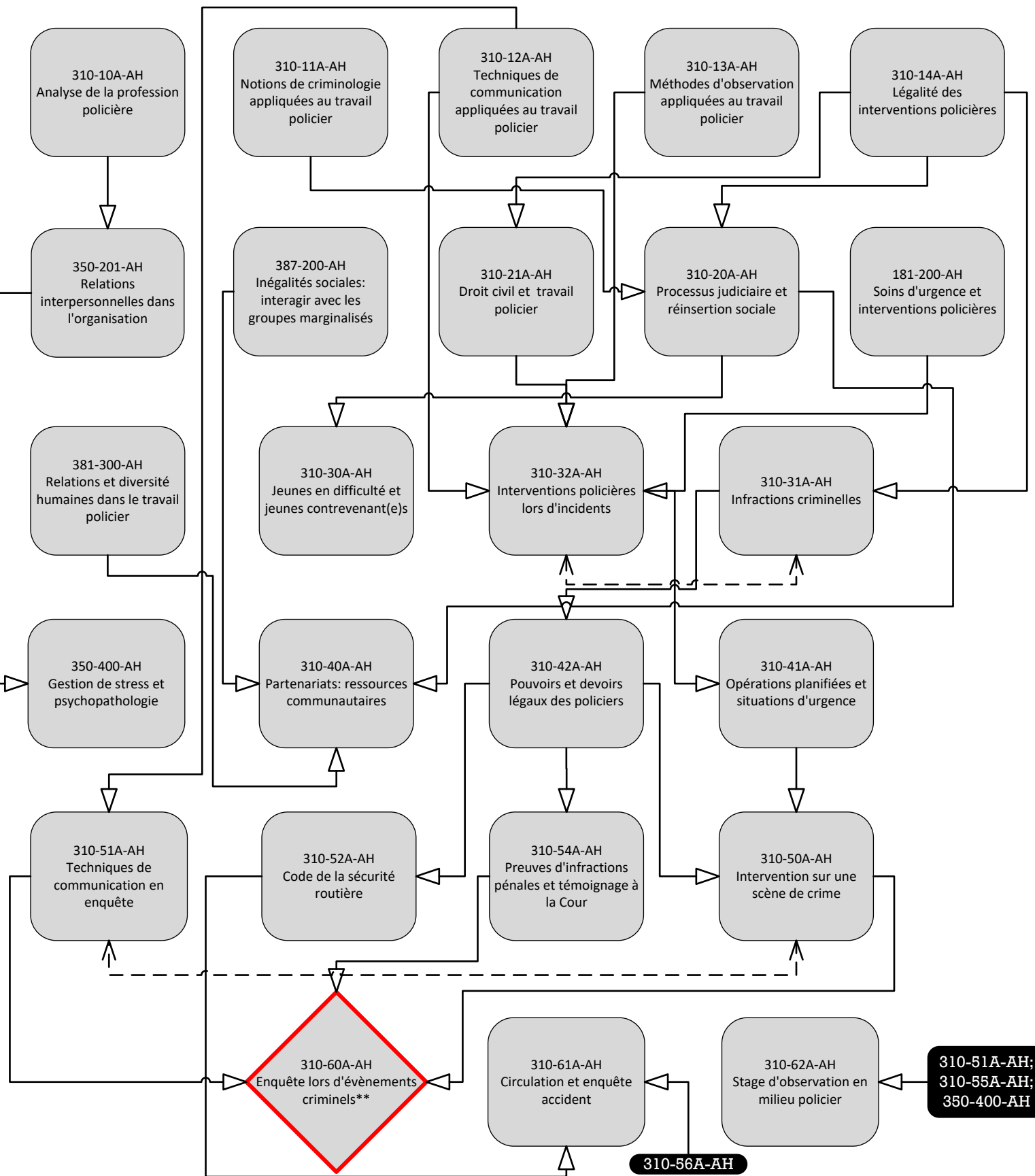
Session 2

Session 3

Session 4

Session 5

Session 6



◇ Cours porteur(s) de l'épreuve synthèse de programme (ESP)**
 ○ Formation spécifique
 □ Formation générale

Cours de formation générale propre*

Corequis (CR) = Le cours corequis doit être réussi avant ou suivi en même temps que le cours avec lequel il est en relation
 Préalable absolu (PA) = Le préalable absolu doit avoir été suivi et réussi (60% ou plus).
 Préalable relatif (PR) = Le préalable relatif doit avoir été suivi et une note de 50% ou plus doit avoir été obtenue.

Tous les préalables (absolus, relatifs et corequis) en formation spécifique sont indiqués dans chacun des descriptifs de cours.

Grille de cours et descriptifs

310.A0

Techniques policières

| Session 1 | | Catégorie | Pondération | Unités |
|--------------|--|-----------|-------------|--------|
| 601-101-MQ | Écriture et littérature | FGC | 2-2-3 | 2,33 |
| 340-101-MQ | Philosophie et rationalité | FGC | 3-1-3 | 2,33 |
| 109-430-M1 | Condition physique et santé | FGC | 1-1-1 | 1,00 |
| 310-10A-AH | Analyse de la profession policière | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| 310-11A-AH | Notions de criminologie appliquées au travail policier | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| 310-12A-AH | Techniques de communication appliquées au travail policier | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-13A-AH | Méthodes d'observation appliquées au travail policier | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-14A-AH | Légalité des interventions policières | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| Session 2 | | Catégorie | Pondération | Unités |
| 601-102-MQ | Littérature et imaginaire | FGC | 3-1-3 | 2,33 |
| 340-102-MQ | L'être humain | FGC | 3-0-3 | 2,00 |
| 109-460-M2 | Defendo et efficacité | FGC | 0-2-1 | 1,00 |
| 604-EN1-MQ | Anglais ensemble 1 | FGC | 2-1-3 | 2,00 |
| 181-200-AH | Soins d'urgence et interventions policières | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-20A-AH | Processus judiciaire et réinsertion sociale | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| 310-21A-AH | Droit civil et travail policier | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| 350-201-AH | Relations interpersonnelles dans l'organisation | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| 387-200-AH | Inégalités sociales: interagir avec les groupes marginalisés | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| Session 3 | | Catégorie | Pondération | Unités |
| 601-103-MQ | Littérature québécoise | FGC | 3-1-4 | 2,66 |
| 109-470-M3 | Natation (sauvetage) T.P. et autonomie | FGC | 1-1-1 | 1,00 |
| 604-BBB-AH | Anglais ensemble 2 famille B | FGP | 2-1-3 | 2,00 |
| COM-011 | Cours complémentaire 1 | FGComp | 2-1-3 | 2,00 |
| 109-300-AH | Défense dans des combats corps à corps | FS | 0-2-1 | 1,00 |
| 310-30A-AH | Jeunes en difficulté et jeunes contrevenant(e)s | FS | 2-2-3 | 2,33 |
| 310-31A-AH | Infractions criminelles | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| 310-32A-AH | Interventions policières lors d'incidents | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| 381-300-AH | Relations et diversité humaines dans le travail policier | FS | 2-1-3 | 2,00 |
| Session 4 | | Catégorie | Pondération | Unités |
| 601-AEB-AH | Écriture et communication | FGP | 2-2-2 | 2,00 |
| 340-AEB-AH | Éthique et politique | FGP | 3-0-3 | 2,00 |
| COM-012 | Cours complémentaire 2 | FGComp | 2-1-3 | 2,00 |
| 109-400-AH | Défense contre les coups frappés | FS | 0-2-1 | 1,00 |
| 310-40A-AH | Partenariats: ressources communautaires | FS | 1-3-3 | 2,33 |
| 310-41A-AH | Opérations planifiées et situations d'urgence | FS | 2-2-3 | 2,33 |
| 310-42A-AH | Pouvoirs et devoirs légaux des policiers | FS | 2-3-2 | 2,33 |
| 350-400-AH | Gestion de stress et psychopathologie | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| Session 5 | | Catégorie | Pondération | Unités |
| 109-501-AH | Maîtrise d'une personne violente et entraînement | FS | 0-3-2 | 1,66 |
| 310-50A-AH | Intervention sur une scène de crime | FS | 1-3-3 | 2,33 |
| 310-51A-AH | Techniques de communication en enquête | FS | 1-3-2 | 2,00 |
| 310-52A-AH | Code de la sécurité routière | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| 310-53A-AH | Interventions: drogues, alcool et autres substances | FS | 2-2-2 | 2,00 |
| 310-54A-AH | Preuves d'infractions pénales et témoignage à la Cour | FS | 2-1-2 | 1,66 |
| 310-55A-AH | Interventions: santé mentale et toxicomanie | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-56A-AH | Conduite préventive d'un véhicule | FS | 1-2-1 | 1,33 |
| Session 6 | | Catégorie | Pondération | Unités |
| 109-600-AH | Tests d'aptitudes physiques et natation | FS | 0-2-1 | 1,00 |
| p 310-60A-AH | Enquête lors d'événements criminels | FS | 1-3-2 | 2,00 |
| 310-61A-AH | Circulation et enquête accident | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-62A-AH | Stage d'observation en milieu policier | FS | 0-3-1 | 1,33 |
| p 310-63A-AH | Interventions: situation de crise | FS | 1-3-3 | 2,33 |
| 310-64A-AH | Capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou une drogue | FS | 1-2-2 | 1,66 |
| 310-65A-AH | Stratégies d'interventions policières | FS | 2-2-3 | 2,33 |

| Légende | |
|--|---|
| FGC - Formation générale commune | FS - Formation spécifique |
| FGP - Formation générale propre au programme | FGComp - Formation générale complémentaire au programme |
| MAN - Cours de mise à niveau | p - Cours porteur de l'épreuve synthèse |

Session 1

| | | |
|--|-------|-------------|
| 601-101-MQ | 2-2-3 | 2,33 unités |
| Français (langue et littérature) (601) | | |
| Écriture et littérature | | |
| 4EF0 Analyser des textes littéraires (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce premier cours de la formation générale commune en français est consacré à l'étude d'oeuvres marquantes de la littérature française de la période du Moyen Âge jusqu'au siècle des Lumières et à l'analyse d'oeuvres issues de deux époques et de deux genres littéraires. Au moins deux oeuvres intégrales sont mises à l'étude ainsi que, le cas échéant, des extraits réunis dans une anthologie.

Le cours permet à la personne étudiante d'aborder des oeuvres poétiques, dramatiques et narratives, de les situer dans leur contexte sociohistorique et culturel et d'y repérer les principales manifestations thématiques et stylistiques. De plus, le cours amène progressivement la personne étudiante à maîtriser les outils et méthodes d'analyse lui permettant de rédiger une analyse littéraire (ou un commentaire composé ou une explication de texte) conçue comme un texte organisé d'au moins 700 mots.

Les principaux éléments de contenu du cours sont les suivants : contexte des oeuvres étudiées, définition des principaux genres littéraires étudiés; notions d'analyse littéraire : composition ou structure de l'oeuvre, thèmes, procédés d'écriture (lexique et figures de style), notions de versification, schéma dramatique; méthodologie de l'analyse littéraire : plan de rédaction en trois parties (introduction, développement et conclusion), pertinence des idées et des exemples choisis, structure du paragraphe, enchaînement logique des idées assurant la cohérence du texte, précision du vocabulaire.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante suit les exposés magistraux, note les éléments importants et participe aux échanges. Dans les travaux et exercices faits seule ou en équipe, elle fait l'apprentissage des outils d'analyse littéraire, s'approprie une démarche méthodologique rigoureuse et utilise des stratégies de révision et de correction de son texte.

Hors classe, la personne étudiante étudie la matière vue, lit les oeuvres littéraires et les documents théoriques au programme et fait des travaux.

Dans les travaux, elle porte une attention particulière à la qualité de l'expression.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 340-101-MQ | 3-1-3 | 2,33 unités |
| Philosophie (340) | | |
| Philosophie et rationalité | | |
| 4PH0 Traiter d'une question philosophique (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce premier cours de philosophie veut habiliter l'étudiant à produire une argumentation rationnelle sur une question philosophique.

L'étudiant apprend à distinguer la philosophie du mythe, de la religion et de la science. Il prend connaissance du contexte où la philosophie a fait son apparition en Occident et s'approprie en partie l'héritage de la philosophie antique par la fréquentation de certains de ses auteurs les plus marquants.

Prenant ainsi connaissance de la façon dont les philosophes traitent de diverses questions, l'étudiant saisit l'actualité et la pertinence du questionnement philosophique au regard d'enjeux contemporains, en se livrant lui-même à cet exercice. Ce faisant, il apprend à formuler clairement des problèmes philosophiques et des thèses, à énoncer des arguments, des objections et des réfutations, afin d'évaluer ses raisonnements et ceux d'autrui.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant suit des exposés magistraux le plus souvent interactifs, prend en note les points essentiels, participe aux échanges et fait, seul ou en équipe, des exercices de réflexion et d'analyse afin d'assimiler la matière et d'acquérir les habiletés requises pour l'atteinte des compétences visées.

De façon générale, les périodes de laboratoire servent à la pratique de l'argumentation sous différentes formes : rédactions, exposés, discussions ou débats.

Hors classe, l'étudiant fait des lectures de textes philosophiques, réalise divers exercices d'analyse, se prépare aux examens et, le cas échéant, aux débats et discussions.

Au terme du cours, il rédige un texte argumentatif d'au moins 700 mots dans lequel il formule une thèse et des arguments, en référence à un ou des problèmes étudiés. À cette occasion, il s'assure du respect des règles de l'argumentation rationnelle au moyen d'une révision rigoureuse.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 109-430-M1 | 1-1-1 | 1,00 unités |
| Éducation physique (109) | | |
| Condition physique et santé | | |
| 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce premier cours d'éducation physique amène l'étudiant à analyser ses habitudes de vie, à apprécier son état de santé et à réaliser le rôle de l'activité physique et de saines habitudes de vie sur le maintien d'une bonne santé.

L'étudiant est amené à faire une réflexion personnelle où le jeu, le sport et l'activité physique en général sont appréhendés d'un point de vue critique au regard de sa vie de jeune adulte.

L'étudiant doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié d'activités physiques.

Cette pratique lui permet de consolider ses acquis théoriques en lui laissant le goût d'aller plus loin dans l'exploration de ses capacités.

Le contenu spécifique des cours varie selon les activités physiques proposées chaque session. L'étudiant fait son choix de cours au moment de l'inscription. Un cahier présente alors le contenu des cours offerts.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Lors de la partie théorique, l'étudiant suit les présentations des différentes notions théoriques faites par l'enseignant, prend des notes, pose des questions, participe aux discussions et effectue les exercices qui lui sont proposés : travaux en atelier, recherche personnelle, mises en situation, résolutions de problèmes, etc. De plus, l'étudiant exécute les différents tests, prend les mesures pertinentes et en interprète les résultats.

Tout au cours de la session, l'étudiant entraînera les différents systèmes énergétiques et qualités musculaires requises pour le travail policier selon une approche favorisant la santé, c'est-à-dire en respectant ses capacités et les règles de sécurité.

Hors classe, l'étudiant lit la matière à venir et complète les exercices suggérés. En fin de session, à la suite de l'évaluation personnelle de ses besoins, de ses capacités et de ses facteurs de motivation, l'étudiant justifie son choix de deux activités physiques favorisant sa santé.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 310-10A-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Analyse de la profession policière | | |
| 06DL Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur (atteinte partielle) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à introduire la personne étudiante au programme Techniques policières, aux divers aspects du travail policier et aux exigences professionnelles requises dans sa future carrière.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'analyser la profession et le contexte organisationnel.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : distinguer la compétence territoriale et la compétence d'attribution des membres des forces policières dans les organisations canadiennes et québécoises; examiner les champs de responsabilité des organismes de contrôle et de différentes catégories de personnel des organisations policières; examiner les tâches et les opérations liées à la profession; examiner les savoir-être nécessaires à l'exercice de la profession.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : capacité légale d'agir des forces policières au fédéral, au provincial et au municipal en matière de compétence territoriale et de compétence d'attribution; rôle et fonction des différentes catégories de personnel à l'intérieur des organisations policières; rôle et pouvoirs des organismes qui contrôlent la profession et les organisations policières; opérations, conditions de réalisation et critères de performance liés aux tâches et opérations des fonctions policières; savoir-être conformes à la déontologie policière; codes de discipline des diverses organisations policières.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante analyse des événements selon différents thèmes abordés dans le cours, en fait une critique et en présente les résultats.

En pratique, la personne étudiante s'approprie la Loi sur la police, les codes de discipline et de déontologie policière. Elle fait le bilan de ses connaissances, de ses habiletés et de ses comportements au regard des exigences de la profession. Par des recherches et des rencontres, elle se familiarise avec les organisations policières, la mission, les fonctions, les tâches ainsi que les savoir-être.

Comme travail personnel, la personne étudiante consulte l'actualité en lien avec la profession ainsi que de la documentation produite par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et par des organisations policières. Elle se fait une représentation des organisations, de leurs liens, de leurs champs de compétence et de leurs responsabilités respectives.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 310-11A-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Notions de criminologie appliquées au travail policier | | |
| 06DM Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante de saisir le rôle de la criminologie comme outil d'intervention face à la criminalité et de se situer personnellement face aux diverses problématiques rencontrées dans l'exercice de la profession policière.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : distinguer des comportements déviants, marginaux et criminels; faire un portrait de la criminalité d'un territoire donné; évaluer des risques de passage à l'acte; différencier les types de criminels; déterminer les mesures à prendre en fonction des besoins propres d'une personne victime d'acte criminel.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : concepts et terminologie propres à la criminologie; différents types de personnes criminelles et de comportements criminels; statistiques policières, judiciaires et correctionnelles; facteurs criminogènes présents sur un territoire; différents types de criminalité; méthodes d'analyse de la criminalité; caractéristiques de la personnalité qui risquent de favoriser le passage à l'acte; situations précriminelles; conséquences d'un acte criminel pour la personne victime.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante se familiarise avec des concepts et une terminologie propre à la criminologie. Elle développe une capacité d'analyse de la criminalité pour l'utiliser comme outil d'intervention lui permettant de se situer dans l'exercice de ses futures fonctions policières.

En pratique, la personne étudiante participe à des plénières, des mises en situation. Elle consulte des documents en lien avec la matière.

Comme travail personnel, la personne étudiante dresse et fait le portrait de la criminalité d'un territoire et en décrit les différentes composantes.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 310-12A-AH | 1-2-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Techniques de communication appliquées au travail policier | | |
| 06DN Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le présent cours aborde la communication dans un contexte d'interventions policières.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : décoder les messages verbaux et non verbaux d'une personne; déceler des difficultés dans une communication interpersonnelle; mettre en pratique des techniques d'entrevue et d'écoute active, d'écoute et d'expression; évaluer et analyser sa façon personnelle de communiquer dans une position d'aide et d'autorité.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : indices permettant de décoder les messages verbaux et non verbaux d'une personne; éléments favorables et défavorables permettant de déceler des difficultés dans une communication interpersonnelle; règles liées à l'écoute efficace; règles liées à la transmission efficace d'information dans une position d'autorité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante relève et interprète des indices pertinents de messages verbaux et non verbaux. Elle reconnaît les éléments qui composent diverses techniques de communication et les obstacles à la communication lors d'une intervention policière.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de simulations, est placée dans un contexte d'intervention policière dans lequel elle applique des techniques de communication. La rétroaction, l'évaluation et l'analyse des simulations lui permet de relever ses points forts et ses points à améliorer dans sa communication verbale et non verbale.

Comme travail personnel, la personne étudiante fait des lectures et réalise des travaux pratiques sous forme d'exercices ou de simulations d'interventions policières formatives. Ces activités visent à déterminer des moyens appropriés et des savoir-être permettant d'améliorer sa façon personnelle de communiquer en position d'aide et d'autorité.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 310-13A-AH | 1-2-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Méthodes d'observation appliquées au travail policier | | |
| 06DQ Utiliser des méthodes d'observation (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise l'acquisition de méthodes et d'habiletés de base en observation. L'une des tâches quotidiennes des personnes membres des forces policières est de rapporter de l'information, des comportements et des situations telles qu'elles se produisent.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'utiliser des méthodes d'observation.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : observer et décrire une personne dans un environnement; observer et décrire un groupe de personnes dans un environnement; évaluer l'information rapportée par une personne témoin; rédiger un rapport d'observation.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : évaluation approximative des dimensions, des distances, de la température et de l'éclairage ambiants; relevé des caractéristiques permettant de décrire une personne, un objet, un environnement, des personnes membres d'un groupe, des activités d'un groupe; relevé des éléments d'une scène au moyen de l'odorat et du toucher; évaluation de la situation et de la capacité perceptuelle et mnémonique d'une personne témoin au moment d'un événement ou d'un incident; description objective de personnes, de faits et gestes, d'objets; prise de note et réalisation d'un croquis.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante apprend des techniques d'observation d'objets, de personnes, de groupes et d'environnements qui l'amènent à évaluer et à décrire des situations courantes du travail.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation ou de simulations, applique des méthodes d'observation telles que la prise de notes, la rédaction de rapports d'observation et la réalisation de croquis.

Comme travail personnel, la personne étudiante fait des lectures et collecte des informations en vue de les communiquer objectivement verbalement ou par écrit.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 310-14A-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Légalité des interventions policières | | |
| 06DP Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours introduit la personne étudiante à certaines législations avec lesquelles les personnes membres des forces policières doivent composer dans l'exercice de leur fonction.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : distinguer un événement de nature pénale d'un événement de nature civile; distinguer les fonctions des diverses institutions étatiques en matière pénale et de chacune des parties en cause; évaluer la constitutionnalité et la légalité d'interventions policières.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : fonctions de la police et celles des autres institutions étatiques dans notre système politique démocratique; caractéristiques permettant de conclure qu'un événement relève en tout ou en partie du droit pénal ou du droit civil; catégories d'une infraction pénale et du palier de gouvernement compétent (droit criminel, droit pénal provincial ou droit pénal municipal); type d'intervention policière et rôles à remplir; diverses juridictions exercées par les tribunaux en matière pénale; fonctions et tâches de chacune des parties dans le déroulement du processus judiciaire en matière pénale; cadre légal régissant les interventions policières; diverses conséquences juridiques d'une intervention policière inconstitutionnelle ou illégale; droits fondamentaux protégés par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante utilise la terminologie juridique appropriée. Elle exerce son raisonnement juridique et fait un relevé des faits, des lois et règlements applicables à diverses situations lui permettant de conclure qu'un événement relève en tout ou en partie du droit pénal ou du droit civil. Elle distingue les fonctions des diverses institutions étatiques en matière pénale.

En pratique au moyen d'exercices, la personne étudiante démontre son raisonnement juridique. Des mises en situation lui permettent de comprendre l'ensemble du cadre légal régissant les interventions policières et les diverses conséquences juridiques d'une intervention illégale.

Comme travail personnel, la personne étudiante effectue des lectures de documents juridiques (lois, règlements, jurisprudence, doctrine). Elle résout des problèmes lui permettant d'exercer une ouverture d'esprit et une attitude positive au regard de l'existence et des effets juridiques de la « Charte canadienne des droits et libertés », de la « Charte des droits et libertés de la personne » et du « Code de déontologie des policiers du Québec ».

Session 2

| | | |
|---|-------|-------------|
| 601-102-MQ | 3-1-3 | 2,33 unités |
| Français (langue et littérature) (601) | | |
| Littérature et imaginaire | | |
| 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE ABSOLU : 601-101-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce deuxième cours de la formation générale commune en français est consacré à l'étude des représentations du monde contenues dans des oeuvres marquantes de la littérature française des XIXe, XXe et XXIe siècles. Au moins trois oeuvres intégrales sont mises à l'étude ainsi que, le cas échéant, des extraits réunis dans une anthologie. Les textes étudiés sont issus d'au moins trois périodes ou courants littéraires. Une oeuvre supplémentaire pourrait appartenir au corpus de la littérature francophone (en excluant toutefois la littérature québécoise).

Le cours permet à la personne étudiante de parcourir des oeuvres poétiques, dramatiques et narratives, en les situant dans leur contexte sociohistorique et culturel, et en les expliquant en fonction des représentations du monde qui y sont proposées. En même temps, le cours amène la personne étudiante à consolider sa maîtrise des outils d'analyse et d'interprétation de l'oeuvre littéraire, ce qui lui permettra de rédiger une dissertation explicative conçue comme un texte organisé d'au moins 800 mots.

Les principaux éléments de contenu du cours sont les suivants : contexte des oeuvres étudiées, rapport entre le réel, le langage et l'imaginaire; notions d'analyse littéraire : composition ou structure de l'oeuvre, thèmes, procédés d'écriture (lexique et figures de style), notions de la théorie du récit; méthodologie de la dissertation explicative : plan de rédaction en trois parties (introduction, développement et conclusion), pertinence des idées et des exemples choisis, structure du paragraphe, enchaînement logique des idées assurant la cohérence du texte, précision du vocabulaire.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante suit les exposés magistraux, note les éléments importants et participe aux échanges. Elle est appelée, dans des travaux et des exercices faits seule ou en équipe, à développer sa capacité d'analyser et d'interpréter des oeuvres littéraires, ainsi qu'à utiliser des stratégies de révision et de correction.

Hors classe, la personne étudiante étudie la matière vue, lit les oeuvres littéraires et les documents théoriques au programme et fait des travaux.

Dans les travaux, elle porte une attention particulière aux exigences méthodologiques propres à la dissertation de même qu'à la qualité de la langue.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 340-102-MQ | 3-0-3 | 2,00 unités |
| Philosophie (340) | | |
| L'être humain | | |
| 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE ABSOLU : 340-101-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours veut habiliter l'étudiant à comprendre, situer et comparer diverses conceptions de l'être humain, surtout modernes et contemporaines, de manière à ce qu'il développe une position critique à leur égard. L'étudiant investit dans sa réflexion sur l'humain les capacités à argumenter qu'il a acquises dans le cours « Philosophie et rationalité ».

Le cours explore la question de l'être humain sous l'angle de problèmes actuels et de thèmes universels dont voici quelques exemples : sens et non-sens de l'existence; nature et culture; corps, désirs, pulsions et raison; raison et folie, liberté et déterminisme; individu et société. L'étudiant dégage des conceptions étudiées les conséquences pour la pensée et l'action.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant suit des exposés magistraux le plus souvent interactifs, prend en note les points importants, participe aux discussions et exécute, seul ou en équipe, divers exercices de réflexion et d'analyse pouvant mener à des exposés.

Hors classe, l'étudiant fait des lectures de textes philosophiques, se prépare aux examens et, le cas échéant, aux exposés. Il effectue également des travaux d'analyse, de synthèse et de critique.

Au terme du cours, l'étudiant rédige une dissertation d'un minimum de 800 mots dans laquelle il élabore une position critique et argumentée à l'égard d'au moins une conception étudiée. À cette occasion, il s'assure du respect des règles de l'argumentation rationnelle au moyen d'une révision rigoureuse.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 109-460-M2 | 0-2-1 | 1,00 unités |
| Éducation physique (109) | | |
| Defendo et efficacité | | |
| 4EP1 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce deuxième cours d'éducation physique permet à l'étudiant de s'engager dans une démarche personnelle qui lui donne le goût et le plaisir de l'activité physique et qui sollicite son sens des responsabilités et sa capacité de se prendre en main. L'étudiant doit se fixer des objectifs d'apprentissage moteurs et affectifs accessibles dans un contexte lui permettant d'accéder à un certain niveau de réussite. L'efficacité intègre donc les notions de succès, de respect des capacités de chacun et de régularité dans la pratique de l'activité physique. Ce cours permet à l'étudiant d'expérimenter systématiquement une démarche par objectifs avec obligation de résultats axée sur l'amélioration de ses habiletés et attitudes.

Le contenu spécifique des cours varie selon les activités physiques proposées chaque session. L'étudiant fait son choix de cours au moment de l'inscription. Un cahier présente alors le contenu des cours offerts.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

L'étudiant effectue d'abord un relevé initial de ses forces et de ses faiblesses au regard des habiletés et des attitudes exigées par la pratique d'un sport de combat ou un art martial. Ensuite, il formule ses objectifs personnels relatifs à ces habiletés et attitudes et en identifie les critères de réussite. Enfin, l'étudiant fait un choix judicieux des moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs. Par la tenue d'un journal de bord, il évalue l'évolution de ses objectifs, les modifie si nécessaire ou en formule de nouveaux. À la fin du cours, l'étudiant fait un retour critique sur sa démarche.

Tout au cours de la session, l'étudiant pratique un sport de combat ou un art martial en recherchant l'efficacité selon une approche favorisant la santé, c'est-à-dire en respectant ses capacités et les règles de sécurité.

Comme travail personnel, l'étudiant complète les apprentissages réalisés en classe dans le but d'améliorer son efficacité et d'atteindre ses objectifs fixés en début de session.

| | | |
|--------------------------------|-------|-------------|
| 604-EN1-MQ | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Anglais (langue seconde) (604) | | |
| Anglais ensemble 1 | | |

Un test de classification détermine quel niveau l'étudiant sera appelé à suivre.

| | | |
|---|-------|-------------|
| Niveau 1 | | |
| 604-100-MQ | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Anglais de base | | |
| 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours s'adresse à un étudiant de niveau débutant ayant déjà quelques connaissances de l'anglais. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à comprendre et à exprimer des messages simples en anglais.

Le cours permet à l'étudiant de dégager le sens général et les idées essentielles d'un message oral d'au moins 3 minutes, exprimé à un débit normal, et comportant un vocabulaire d'usage courant. Il permet à l'étudiant de reconnaître le sens général et les idées principales d'un texte d'environ 500 mots et d'en faire un résumé ou de répondre à des questions en utilisant le vocabulaire et la syntaxe appropriés au niveau. Le cours amène l'étudiant à s'exprimer oralement de façon intelligible pendant environ 2 minutes, à participer à un dialogue avec prononciation, intonation et débit acceptables et à échanger ses idées sur un sujet donné. Enfin, le cours permet à l'étudiant de rédiger et de réviser un texte clair et cohérent d'environ 250 mots, comprenant des idées et des expressions nouvelles, et de démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision.

Les thèmes abordés sont de nature socioculturelle et sont tirés de documents authentiques de langue anglaise dans la mesure du possible.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, à deux ou en équipe, et participe aux activités suivantes : discussions en petits groupes, courts dialogues sur des situations réelles, présentations orales simples, jeux de rôles, jeux de mots, exercices de vocabulaire, exercices de grammaire, lectures et travaux connexes, et rédaction de textes. Il prend des notes et répond à des questions.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et regarde des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert aussi d'Internet. Il prend des notes et répond à des questions.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes et de travaux connexes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales et exercices de grammaire. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

Niveau 2

604-101-MQ

2-1-3

2,00 unités

Langue anglaise et communication

4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance (atteinte complète)

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours s'adresse à un étudiant de niveau intermédiaire. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Le cours permet à l'étudiant de reconnaître le sens général et les idées essentielles d'un message oral d'environ 5 minutes. Il lui permet aussi de reconnaître le sens général, les idées abstraites et les idées principales d'un texte d'intérêt général d'environ 750 mots. Le cours amène l'étudiant à s'exprimer oralement pendant au moins 3 minutes de façon intelligible, structurée et cohérente, sur un sujet d'intérêt général. Enfin, le cours permet à l'étudiant de rédiger et de réviser un texte clair et cohérent d'au moins 350 mots comprenant des idées et des expressions nouvelles, en plus de démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision.

Les thèmes abordés sont de nature socioculturelle. Certains textes sont choisis pour faciliter la compréhension et l'utilisation de formes spécifiques de l'anglais. Ils proviennent des médias de langue anglaise suivants : manuels et grammaires, radio, télévision, revues, journaux et Internet.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, à deux ou en équipe, et participe aux activités suivantes : discussions, dialogues, présentations orales, jeux de rôles, lecture et rédaction d'une variété de textes, travaux connexes à la lecture, à l'écriture et à une prise de conscience des erreurs typiques de son écriture (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire). Il prend des notes et répond à des questions.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et regarde des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert d'Internet. Il prend des notes et répond à des questions.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes et travaux connexes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales, exercices de grammaire et recherches. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

Niveau 3

604-102-MQ

2-1-3

2,00 unités

Langue anglaise et culture

4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (atteinte complète)

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours s'adresse à un étudiant de niveau intermédiaire avancé. Il a pour but d'amener l'étudiant à communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes socioculturels.

Le cours permet à l'étudiant d'identifier les idées essentielles d'un message après une seule écoute, et de déterminer précisément les éléments suivants d'un texte écrit : le sens général, les principaux éléments, les éléments secondaires, la structure, et l'intention de l'auteur. Le cours amène l'étudiant à s'exprimer oralement pendant au moins 5 minutes sur un sujet, en faisant référence à un ou à plusieurs documents et en utilisant un vocabulaire pertinent avec une prononciation, une intonation et un débit généralement corrects. Enfin, le cours permet à l'étudiant de rédiger et de réviser un texte clair et cohérent de 450 mots, comprenant des idées et des expressions nouvelles, et comportant au moins trois idées distinctes liées logiquement entre elles, et ce, avec une application convenable des codes grammatical et orthographique, une utilisation généralement correcte des temps de verbe et une variété de structures de phrases. De plus, l'étudiant doit démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision.

Les thèmes abordés sont de nature socioculturelle. Ils proviennent des médias de langue anglaise suivants : radio, télévision, livres, revues, journaux et Internet.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, à deux ou en groupes, et participe aux activités suivantes : discussions, débats, présentations orales, jeux de rôles, lecture d'une variété de textes, travaux connexes à la lecture, à l'écriture et à une prise de conscience des erreurs typiques de son écriture (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire). Il prend des notes, répond à des questions et fait des résumés.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et regarde des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert d'Internet. Il prend des notes, répond à des questions et rédige des résumés.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales, recherches, et correction de la grammaire. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

| | | |
|---|-------|-------------|
| Niveau 4 | | |
| 604-103-MQ | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Culture anglaise et littérature | | |
| 4SA3 Traiter en anglais d'oeuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours de la formation générale s'adresse à l'étudiant de niveau avancé. Il se veut une introduction à la littérature de langue anglaise. Il vise aussi à développer chez l'étudiant une capacité de réflexion et d'analyse dans le domaine des lettres.

Le cours présente les concepts et les notions de base en analyse littéraire à l'aide de textes tirés de divers genres d'oeuvres. Il amène progressivement l'étudiant à maîtriser les outils et les méthodes d'analyse lui permettant de rédiger et de réviser une analyse littéraire conçue comme un texte organisé d'au moins 550 mots, comprenant des idées et des expressions nouvelles, en plus de démontrer une utilisation appropriée des méthodes de révision. L'étudiant doit démontrer un degré assez élevé de précision dans l'appropriation des codes grammatical, syntaxique et orthographique, en plus d'effectuer une correction appropriée du texte. L'étudiant doit aussi présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.

Ce cours comporte deux volets : d'abord, la manière d'aborder une nouvelle par les éléments de la fiction (temps et lieu, schéma narratif, caractérisation) et par les éléments du style littéraire (symbolisme, humour, ironie, figures de style); ensuite, la manière d'aborder un poème par l'analyse formelle, l'analyse littéraire et le thème.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant le cours, l'étudiant suit la présentation magistrale de la théorie. Il participe au cours en posant des questions et en partageant ses connaissances. Il présente oralement l'analyse d'une oeuvre littéraire ou socioculturelle en anglais. Il prend des notes et effectue certains travaux (tests de compréhension, rédactions courtes). Pour la rédaction et la révision de fin de session, l'étudiant peut exploiter les notions d'analyse littéraire acquises pendant le cours, en utilisant le vocabulaire approprié. À l'occasion, l'étudiant visionne des versions cinématographiques de textes déjà étudiés, en vue d'une analyse comparative.

Hors classe, l'étudiant fait des lectures, répond à des questions de compréhension de texte et effectue des travaux écrits (résumés, analyses comparées, etc.), tout en portant une attention particulière à la qualité de l'expression. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 181-200-AH | 1-2-2 | 1,66 unités |
| Soins préhospitaliers d'urgence (181) | | |
| Soins d'urgence et interventions policières | | |
| 06DV Dispenser des soins d'urgence (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'acquérir des connaissances et des habiletés psychomotrices afin de la préparer à effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de dispenser des soins d'urgence.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : évaluer la scène d'un événement et prendre les mesures de sécurité nécessaires; évaluer l'état d'une personne victime; effectuer des interventions; fournir des renseignements au personnel concerné.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : champs de responsabilités des personnes membres des forces policières; risques potentiels liés à une intervention; techniques de déplacement d'une personne victime; état d'une personne victime; techniques de réanimation cardiorespiratoire et de désobstruction des voies respiratoires; soins liés à des hémorragies, brûlures et traumatismes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante participe, de façon active, aux exposés de la personne enseignante ainsi qu'aux différentes activités pédagogiques. À partir d'analyse de cas, elle effectue des activités de résolution de problème.

En pratique, la personne étudiante participe individuellement ou en équipe et de façon active à des ateliers techniques ou à des mises en situation. Il arrive que les activités aient lieu à l'extérieur. Les personnes étudiantes doivent donc prévoir un habillement approprié.

Comme travail personnel, la personne étudiante doit aussi effectuer une quantité significative de travail personnel. Individuellement ou en équipe, elle complète les lectures et les exercices recommandés par la personne l'enseignante. La personne étudiante doit également pratiquer les techniques de soins d'urgence apprises lors du volet pratique du cours.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 310-20A-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Processus judiciaire et réinsertion sociale | | |
| 06DX Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale (atteinte complète) | | |

PRÉALABLES RELATIFS : 310-11A-AH; 310-14A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à situer le rôle des personnes membres des forces policières et des autres personnes intervenantes du réseau judiciaire.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de situer le rôle de personnes membres des forces policières et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : déterminer les rôles des parties dans le processus judiciaire; établir le rôle de la police au regard des finalités du système de justice pénale; évaluer différentes conséquences d'une intervention judiciaire pour une personne victime, une personne témoin et une personne accusée; collaborer avec les diverses parties dans le choix et l'administration de sanctions pénales.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : étapes du processus de justice criminelle, depuis l'acte délictueux jusqu'à la réinsertion sociale; rôle des parties en ce qui concerne chacune des étapes; rôle de la police dans le processus judiciaire; conséquences d'une intervention judiciaire sur des personnes et leur milieu.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante analyse l'ensemble du processus judiciaire, le processus de détermination de la sentence, le système correctionnel de même que la libération conditionnelle et la réinsertion sociale.

En pratique, la personne étudiante, par des mises en situation ou des cas, s'approprie le rôle des personnes membres des forces policières dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale. Elle assure sa collaboration aux personnes intervenantes du réseau judiciaire.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures et des exercices, comprend son implication dans le processus judiciaire et évalue les conséquences d'une intervention judiciaire sur la personne citoyenne.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 310-21A-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Droit civil et travail policier | | |
| 06DT Intervenir dans des situations à caractère privé (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE RELATIF : 310-14A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à préparer des interventions dans des situations courantes de la police qui nécessitent la connaissance du droit civil.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'intervenir dans des situations à caractère privé.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : analyser des situations à caractère privé; renseigner des personnes citoyennes sur des solutions possibles dans diverses situations à caractère privé; concilier des parties dans un litige à caractère privé.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : reconnaissance des éléments à caractère privé, classement d'une situation dans la catégorie de règles de droit appropriée; droits et obligations des personnes impliquées dans un litige à caractère privé; rôle de la police; modes d'intervention en vue de désamorcer un litige; exécution d'ordonnances judiciaires ou de jugements civils.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante participe à la discussion de cas, elle développe sa capacité de questionner, d'analyser et d'échanger des hypothèses en fonction des circonstances particulières d'une situation de droit civil.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation, effectue des recherches sur des aspects légaux et sur une intervention policière appropriée en matière de droit civil. Elle démontre, par son intervention, la reconnaissance de son rôle dans des situations de droit civil et son jugement éthique.

Comme travail personnel, la personne étudiante à l'aide de lectures et d'exercices, réfère au Code civil du Québec et à d'autres lois applicables lui permettant de déterminer les règles de droit et la façon de renseigner les personnes citoyennes sur des solutions possibles lors de situations à caractère privé.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 350-201-AH | 2-2-2 | 2,00 unités |
| Psychologie (350) | | |
| Relations interpersonnelles dans l'organisation | | |
| 06DS Interagir avec les membres de son organisation (atteinte complète) | | |
| 06E9 Gérer le stress inhérent au travail policier (atteinte partielle) | | |

PRÉALABLE RELATIF : 310-10A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours s'appuie sur les acquis du cours « Analyse de la profession policière ».

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'interagir avec les membres de son organisation.

Les objectifs intermédiaires sont : favoriser le développement de sa capacité d'introspection; déceler des éléments pouvant affecter sa motivation dans un environnement de travail; reconnaître des phénomènes liés à la dynamique d'un groupe de travail; adopter des comportements et des attitudes favorisant la collaboration dans une équipe de travail; utiliser des stratégies de résolution de conflits; reconnaître les causes ainsi que les conséquences du stress propre au travail policier.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : facteurs qui influencent la motivation des membres d'une équipe en milieu policier; facteurs qui influencent la dynamique des équipes de travail; pouvoir; situations problématiques (rôles dysfonctionnels, conflits, agressivité en milieu de travail) et les types de solutions à apporter; dimensions physique, psychologique et sociale du stress; causes du stress propres au milieu policier.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, durant les exposés théoriques, la personne étudiante prend des notes personnelles, pose des questions et participe aux échanges.

En pratique, la personne étudiante effectue, individuellement ou en équipe, des exercices visant l'illustration, l'intégration et l'application des concepts du cours. Ces exercices peuvent prendre la forme d'autoévaluations, d'observations, de mises en situation et d'études de cas. La personne étudiante participe également à des simulations centrées sur la pratique de comportements de communication visant à exprimer sa motivation et, en collaboration avec ses pairs, la résolution de conflits. Ces simulations peuvent être filmées et enregistrées.

Comme travail personnel, la personne étudiante revoit ses notes de cours, fait des lectures, complète des exercices et se prépare aux évaluations, tant pratiques que théoriques. Elle observe et analyse rétroactivement sa performance lors des simulations filmées.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 387-200-AH | 2-1-2 | 1,66 unités |
| Sociologie (387) | | |
| Inégalités sociales: interagir avec les groupes marginalisés | | |
| 06DR Interagir avec différentes clientèles (atteinte complète) | | |

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours de sociologie permet à la future personne membre des forces policières l'acquisition d'habiletés nécessaires au travail policier dans le cadre d'une société inégalitaire.

À la fin de ce cours, la personne étudiante aura développé des attitudes et des comportements lui permettant d'interagir avec des individus issus de groupes marginalisés.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : analyser les façons de penser et d'agir de différents individus selon leur appartenance sociale; reconnaître des manifestations d'intolérance sociale; établir des contacts avec différentes populations; évaluer sa propre capacité d'entrer en relation avec différentes populations.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : familiarisation avec la sociologie et ses principaux concepts, notamment les notions de classe sociale et de marginalité; présentation de situations pouvant mener à une marginalisation telles que la pauvreté, l'itinérance, la prostitution, la diversité sexuelle, l'isolement, certains troubles et déficiences; besoins et particularités liés à l'appartenance sociale des individus.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante intègre les notions théoriques à l'aide d'exposés magistraux, de documentaires et de rencontres avec des personnes intervenantes et des personnes membres des forces policières. Des instruments d'évaluation et d'autoévaluation de la capacité de la personne étudiante à interagir avec ces personnes sont utilisés.

En pratique, la personne étudiante réalise des exercices et des mises en situation. Elle participe à des discussions et des débats qui lui permettent d'adopter des stratégies d'interaction appropriées.

Comme travail personnel, la personne étudiante accomplit des recherches documentaires, effectue des lectures de textes sociologiques et d'articles d'actualité. Elle réalise et des travaux d'équipe sur le terrain impliquant des démarches auprès de personnes faisant partie de groupes marginalisés et de personnes-ressources oeuvrant auprès d'elles.

Session 3

601-103-MQ

3-1-4

2,66 unités

Français (langue et littérature) (601)

Littérature québécoise

4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés (atteinte complète)

PRÉALABLES ABSOLUS : 601-101-MQ, 601-102-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce troisième cours de la formation générale commune en français est consacré à l'étude de la littérature québécoise, surtout celle du XXe siècle, et fait ressortir les liens entre la littérature et la société. Au moins trois oeuvres intégrales marquantes sont mises à l'étude ainsi que, le cas échéant, des extraits réunis dans une anthologie. Le cours aborde, comme les deux précédents, les genres du récit, du théâtre et de la poésie et accorde une attention spéciale à l'essai sous forme d'extrait(s) ou d'oeuvres complètes.

Le cours permet à la personne étudiante de situer des oeuvres de la littérature québécoise dans leur contexte sociohistorique et culturel, de les confronter au discours idéologique de leur temps et de les interpréter en fonction des représentations du monde qui y sont proposées. La personne étudiante peut ainsi comparer des oeuvres et y relever des ressemblances et des différences significatives. En même temps, le cours l'amène à approfondir ses connaissances littéraires, à développer son regard critique et à mieux maîtriser la démarche d'analyse et d'interprétation de l'oeuvre littéraire, ce qui lui permettra de rédiger une dissertation critique conçue comme un texte organisé d'au moins 900 mots.

Les principaux éléments de contenu du cours sont les suivants : tendances de la littérature québécoise; contexte des oeuvres étudiées; notions d'analyse littéraire : composition ou structure de l'oeuvre, thèmes, procédés d'écriture, notions spécifiques aux genres étudiés; méthodologie de la dissertation critique : plan de rédaction en trois parties (introduction, développement et conclusion), justification du point de vue critique, choix pertinent des critères de comparaison, des arguments et des exemples, structure du paragraphe, enchaînement logique des idées assurant la cohérence du texte, utilisation du vocabulaire propre à l'étude littéraire.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante suit l'exposé magistral, note les éléments importants et participe aux discussions. Elle est appelée, dans des travaux et exercices faits seule ou en équipe, à s'approprier une démarche critique rigoureuse témoignant de sa capacité d'analyser et d'interpréter des oeuvres littéraires, ainsi qu'à utiliser des stratégies de révision et de correction.

Hors classe, la personne étudiante étudie la matière vue, lit les oeuvres littéraires et les documents au programme et fait des travaux. Dans les travaux, elle porte une attention particulière aux exigences propres à la dissertation critique de même qu'à la qualité de l'expression.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 109-470-M3 | 1-1-1 | 1,00 unités |
| Éducation physique (109) | | |
| Natation (sauvetage) T.P. et autonomie | | |
| 4EP2 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé (atteinte complète) | | |

PRÉALABLES ABSOLUS : 109-430-M1, 109-460-M2

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce troisième cours termine la séquence des cours d'éducation physique.

Ce cours vise à amener l'étudiant à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie et de vivre l'activité physique dans un contexte reflétant sa réalité sociale et environnementale, notamment par une meilleure connaissance des facteurs qui en facilitent la pratique. L'étudiant applique les acquis des deux premiers cours par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques sous la supervision de son enseignant, d'autre part.

L'étudiant doit rechercher des solutions personnelles assurant un mieux-être durable et réaliser son programme à l'extérieur des heures de cours.

Le contenu spécifique des cours varie selon les activités physiques proposées chaque session. L'étudiant fait son choix de cours au moment de l'inscription. Un cahier présente alors le contenu des cours offerts.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Lors de la partie théorique, l'étudiant suit les présentations des différentes notions théoriques faites par l'enseignant, prend des notes, pose des questions, participe aux discussions et effectue les exercices qui lui sont proposés.

L'étudiant évalue d'abord ses possibilités et ses limites par rapport aux facteurs qui favorisent la pratique de l'activité physique; ensuite, il établit ses priorités selon ses besoins, ses capacités, ses intérêts et ses facteurs de motivation. Enfin, il fixe les objectifs de son programme personnel en identifiant les critères de réussite et fait un choix judicieux des moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Tout au cours de la session, l'étudiant pratique des activités sollicitant le système aérobie en respectant ses capacités et les règles de sécurité. Il doit, de plus, démontrer qu'il respecte une démarche visant l'efficacité conduisant à des effets bénéfiques sur la condition physique et à la maîtrise d'habiletés motrices.

Par la tenue d'un journal de bord, l'étudiant fait un compte rendu hebdomadaire des activités de son programme personnel, évalue l'évolution de ses objectifs, les modifie si nécessaire ou en formule de nouveaux. À la fin du cours, l'étudiant fait un retour critique sur sa démarche, établit des liens significatifs entre les trois cours de la séquence et réfléchit sur ses perspectives futures en regard d'une pratique régulière d'activités physiques.

Hors classe, l'étudiant réalise les activités de son programme personnel en composant avec les contraintes qui sont associées à sa vie d'étudiant.

| | | |
|-------------------------------------|-------|-------------|
| 604-BBB-AH | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Anglais (langue seconde) (604) | | |
| Anglais ensemble 2 famille B | | |

Un test de classification détermine quel niveau l'étudiant sera appelé à suivre.

Niveau 1

604-AEX-AH

2-1-3

2,00 unités

Anglais programme de base

4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève (atteinte complète)

PRÉALABLE ABSOLU : 604-100-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours d'anglais est un cours de formation générale propre au programme. Il s'adresse à un étudiant qui a réussi le niveau débutant de formation générale commune en anglais 604-100. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à comprendre et à exprimer des messages simples en anglais, en utilisant des formes d'expression d'usage courant dans son champ d'études.

Les habiletés acquises durant le cours d'anglais de formation commune sont revues et intégrées au champ d'études de l'étudiant. Le cours permet à l'étudiant de dégager le sens général et les idées essentielles d'un message oral authentique et d'un texte écrit. Le cours amène l'étudiant à s'exprimer oralement pendant deux minutes en s'assurant de la pertinence de ses propos. Enfin, le cours permet à l'étudiant de rédiger et de réviser un texte clair et cohérent d'environ 250 mots, comprenant des idées et des expressions nouvelles, en plus de démontrer une utilisation appropriée de méthodes de révision.

Les thèmes abordés proviennent des champs d'études des étudiants. Les documents sont tirés de médias authentiques de langue anglaise authentiques, dans la mesure du possible.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, à deux ou en équipe et participe aux activités suivantes : discussions en petits groupes, courts dialogues sur des situations réelles, présentations orales simples, jeux de rôles, jeux de mots, exercices de vocabulaire, exercices de grammaire, lectures et travaux connexes, et rédaction de textes. Il prend des notes et répond à des questions.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et visionne des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert aussi d'Internet. Il prend des notes et répond à des questions.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes et travaux connexes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales et exercices de grammaire. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

Niveau 2

604-AEB-AH

2-1-3

2,00 unités

Anglais programme 1

4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève (atteinte complète)

PRÉALABLE ABSOLU : 604-101-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours d'anglais est un cours de formation générale propre au programme. Il s'adresse à un étudiant qui a réussi le niveau intermédiaire de formation générale commune en anglais 604-101 et dont le programme fait partie de l'un des regroupements suivants : AEA Sciences et technologie, AEB Sciences et techniques humaines, de la gestion et de la santé, ainsi que AEC Arts, lettres et communications graphiques. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à communiquer avec une certaine aisance en anglais, en utilisant des formes d'expression d'usage courant dans son champ d'études.

Les habiletés acquises durant le cours d'anglais de formation commune sont utilisées dans un contexte spécialisé. L'étudiant écoute, lit, parle, écrit et révise pour effectuer des tâches spécifiques des programmes de son regroupement. Ainsi, l'étudiant est appelé à reconnaître le sens général et les idées principales d'un message oral (d'environ 5 minutes) ou écrit (d'environ 750 mots) et à utiliser des informations pertinentes à la tâche. L'étudiant doit aussi reconnaître la validité et la fiabilité des sources et des références.

Il livre un message oral (d'au moins 3 minutes), riche en information et utilisant la terminologie appropriée. Il compose des textes comprenant des idées et des expressions nouvelles (d'environ 350 mots), en portant attention à leur cohérence et à leur clarté ainsi qu'aux codes grammatical et orthographique. De plus, l'étudiant doit démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision. En communiquant oralement et par écrit, l'étudiant s'assure que le procédé de communication choisi cadre avec le type de document et le contexte de communication. Il rend le tout accessible à un non-expert.

Les thèmes abordés sont en lien avec les regroupements de programmes. Les documents sont tirés des médias de langue anglaise suivants : manuels, radio, télévision, revues, journaux et Internet.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, ou en équipe et participe aux activités suivantes : discussions, dialogues, débats, présentations orales, jeux de rôles, lectures et rédactions d'une variété de textes à des fins spécifiques, travaux connexes à la lecture, à l'écriture et à une prise de conscience des erreurs typiques de son écriture (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire). Il prend des notes et répond à des questions.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et visionne des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert d'Internet. Il prend des notes et répond à des questions.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes et travaux connexes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales, exercices de grammaire et recherches. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

Niveau 3

604-AFB-AH

2-1-3

2,00 unités

Anglais programme 2

4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève (atteinte complète)

PRÉALABLE ABSOLU : 604-102-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours d'anglais est un cours de formation générale propre au programme. Il s'adresse à un étudiant qui a réussi le niveau intermédiaire avancé de formation générale commune en anglais 604-102 et dont le programme fait partie de l'un des regroupements suivants : AEA Sciences et Technologie, AEB Sciences et techniques humaines, de la gestion et de la santé, AEC Arts, lettres et communications graphiques. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à communiquer avec aisance en anglais, en utilisant des formes d'expression d'usage courant dans son champ d'études.

Dans ce cours, les habiletés acquises durant le cours d'anglais de formation commune sont maintenant utilisées dans un contexte spécialisé. L'étudiant écoute, lit, parle, écrit et révise pour effectuer des tâches spécifiques aux programmes de son regroupement. Ainsi, l'étudiant est appelé à reconnaître le sens général d'un message oral ou écrit et à utiliser les informations pertinentes à une tâche précise. L'étudiant doit aussi reconnaître la validité et la fiabilité des sources et des références. Il livre un message oral riche, en utilisant la terminologie appropriée. Il réalise des textes d'environ 450 mots comprenant des idées et des expressions nouvelles, en portant attention à leur cohérence et à leur clarté, et aux codes grammatical, syntaxique et orthographique. De plus, l'étudiant doit démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision. En communiquant oralement et par écrit, l'étudiant s'assure que le procédé de communication choisi cadre avec le type de document et le contexte de communication. Il rend le tout accessible à un non-expert.

Les thèmes abordés sont en lien avec les regroupements de programmes. Les documents sont tirés des médias de langue anglaise suivants : radio, télévision, livres, revues, journaux et Internet.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, ou en équipe et participe aux activités suivantes : discussions, débats, présentations orales, jeux de rôles, lectures d'une variété de textes, et travaux connexes à la lecture, à l'écriture (rédaction et révision de textes à des fins spécifiques), et à une prise de conscience des erreurs typiques de son écriture (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire). Il prend des notes, répond à des questions et rédige des résumés.

Au laboratoire, l'étudiant écoute des enregistrements et regarde des vidéos. Au moyen d'équipements spécialisés, il converse avec d'autres étudiants, s'enregistre et analyse sa conversation. Il utilise des logiciels et se sert d'Internet. Il prend des notes, répond à des questions et rédige des résumés.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lecture de textes, rédaction de textes, préparation de notes pour des activités orales, correction de la grammaire et recherches. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites.

| | | |
|--|-------|-------------|
| Niveau 4 | | |
| 604-AFX-AH | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Anglais programme 3 | | |
| 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE ABSOLU : 604-103-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours d'anglais est un cours de formation générale propre au programme. Il s'adresse à l'étudiant qui a réussi le niveau avancé de formation générale commune en anglais 604-103. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à communiquer de façon nuancée en anglais et à développer chez lui l'esprit critique.

Le cours permet à l'étudiant de communiquer un message oral substantiel et de rédiger et de réviser un texte (d'environ 550 mots) comprenant des idées et des expressions nouvelles liées à son champ d'études, en plus de démontrer qu'il peut utiliser de façon appropriée des méthodes de révision. Discours et écrit doivent être accessibles à un non-expert. Pour la lecture, l'étudiant emploie les outils et les méthodes présentés en classe pour analyser des textes complexes. L'étudiant doit démontrer une reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. Il doit aussi pouvoir s'exprimer en anglais en employant des sources de langue française et en utilisant une formulation appropriée et une terminologie équivalente.

Les thèmes abordés proviennent des champs d'études des étudiants. Les documents sont tirés des médias de langue anglaise suivants : radio, télévision, livres, journaux et Internet.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant travaille seul, à deux ou en équipe et participe aux activités suivantes : discussions, lectures d'une variété de textes, travaux connexes à la lecture et à l'écriture (de courts textes mettant en valeur des aspects précis du processus de rédaction déjà vus en classe). De plus, il pose des questions et partage ses connaissances.

Hors classe, l'étudiant complète des travaux hebdomadaires : lectures, rédactions, recherches et préparation de notes pour les activités orales. Il se prépare pour les évaluations orales et écrites. Comme projet de fin de session, il rédige un texte lié à son champ d'études, en portant une attention particulière à la qualité de l'expression.

| | | |
|-------------------------------|-------|-------------|
| COM-011 | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Cours complémentaire 1 | | |

La formation complémentaire vise à mettre l'étudiant en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études. L'étudiant inscrit en Techniques policières doit donc atteindre deux objectifs de formation (de deux unités chacun) dans un ou deux des domaines suivants :

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (105)

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1) (000X).
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2) (000Y).

LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (204)

Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1) (0011).
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2) (0012).

ART ET ESTHÉTIQUE (504)

Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1) (0013).
Réaliser une production artistique (ensemble 2) (0014).

LANGUE MODERNE (607 OU 609)

Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1) (000Z).
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2) (0010).

PROBLÉMATIQUES CONTEMPORAINES (365)

Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1) (021L).

Note importante pour tous les cours de formation générale complémentaire : le Collège publie à l'automne et à l'hiver un Guide de choix de cours en formation générale complémentaire qui décrit, pour chacun des domaines, les cours proposés à cette session. L'étudiant doit compléter deux cours de formation complémentaire dans son programme.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 109-300-AH | 0-2-1 | 1,00 unités |
| Éducation physique (109) | | |
| Défense dans des combats corps à corps | | |
| 06E6 Se défendre dans des combats corps à corps (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE RELATIF : 109-460-M2

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'acquérir des connaissances et des habiletés physiques qui la rendent apte à se défendre de façon efficace et sécuritaire dans des combats corps à corps en s'appuyant sur les apprentissages réalisés dans le cadre de « Defendo et efficacité ». Il prépare également la personne étudiante à l'atteinte de la compétence « Maîtrise d'une personne violente » qui fait l'objet d'un cours subséquent.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de se défendre dans des combats corps à corps.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : évaluer la dangerosité d'une situation de combat; adopter une position sécuritaire; effectuer des projections et des fauchages, des immobilisations, des clés de bras et des contrôles, des contrôles articulaires; évaluer son intervention.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : différentes situations de combat et leurs signes précurseurs, position sécuritaire à adopter en fonction des différentes situations, projections, fauchages, immobilisations, clés de bras et contrôles articulaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À partir de mises en situation de combat, la personne étudiante s'exerce à évaluer la dangerosité de situations, adopte une position sécuritaire et effectue des mouvements et des manoeuvres adaptés à la situation. Elle doit faire l'évaluation de chacune de ses interventions et indiquer les mesures correctives appropriées. De plus, elle doit constamment manifester le respect de l'autre lors de l'exécution des différentes interventions.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 310-30A-AH | 2-2-3 | 2,33 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Jeunes en difficulté et jeunes contrevenant(e)s | | |
| 06DW Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE RELATIF : 310-20A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à sensibiliser la personne étudiante à la situation des jeunes en besoin de protection et à celle des jeunes personnes contrevenantes pour la préparer à exercer un rôle policier auprès des jeunes en difficulté tout en considérant le contexte social et culturel.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de déterminer le rôle de la personne membre des forces policières dans diverses situations impliquant des personnes jeunes en difficulté ou des jeunes personnes contrevenantes.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer la situation d'une personne jeune en difficulté ou encore d'une jeune personne contrevenante tout en considérant le contexte social et culturel; décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une personne jeune en difficulté; décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une jeune personne contrevenante.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : lois et règlements relatifs aux jeunes personnes; rôle et pouvoirs de la police; interventions policières préventives, répressives ou communautaires; protocoles d'intervention relatifs aux jeunes personnes; entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante applique les connaissances acquises à travers des situations du quotidien de la police qui implique plusieurs enjeux, dont ceux reliés au contexte social, culturel et ethnique. À partir de sujets d'actualité, elle participe à des discussions impliquant des jeunes personnes et fait des liens avec les lois et règlements applicables à celles-ci ainsi qu'avec des protocoles et des ententes existants.

En pratique, la personne étudiante, par des mises en situation, analyse des problématiques concernant les jeunes personnes notamment, les facteurs prédisposant à la marginalité, les comportements délinquants et les facteurs criminogènes, relève les données pertinentes pour évaluer la situation d'une jeune personne en difficulté, détermine des solutions possibles, évalue les options d'intervention adaptées à l'âge et à la situation de la jeune personne tout en considérant le contexte social et culturel.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures et des exercices, se prépare aux mises en situation et aux discussions en classe.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Infractions criminelles

06E0 Établir la commission d'un crime (atteinte complète)

PRÉALABLE RELATIF : 310-14A-AH

COREQUIS : 310-32A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'identifier des infractions criminelles et divers modes de participation à celles-ci ainsi que des moyens de défense possiblement applicables à certaines situations.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'établir la commission d'un crime et identifier les moyens de défense applicables.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : constater la commission d'un crime; déterminer les personnes pouvant faire l'objet de procédures criminelles; déterminer les moyens de défense applicables dans certaines situations.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : détermination d'articles visés dans le « Code criminel du Canada » ou ses lois connexes plus particulièrement, la « Loi réglementant certaines drogues et autres substances », la « Loi sur le cannabis » et la « Loi sur les armes à feu » en définissant les éléments constitutifs du crime, le mode de poursuite, la catégorie du crime et la peine possible; détermination de la nature du crime commis; analyse des éléments constitutifs du crime par rapport aux faits; distinction des modes de participation à la commission d'un crime; critères permettant de déterminer le mode de participation d'une personne à un crime; détermination des moyens de défense applicables prévus au « Code criminel du Canada » ou à la « Common Law ».

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante analyse les éléments constitutifs des infractions du Code criminel et des lois connexes les plus fréquemment rencontrées par la police ainsi que les moyens de défense possibles. Elle identifie les faits et gestes qui constituent une infraction de nature criminelle. Elle évalue la situation pour orienter ses observations et ainsi consigner les éléments pertinents qui permettront éventuellement d'intenter des procédures.

En pratique, la personne étudiante participe à des discussions sur la qualification à partir de cas types connus ou de cas d'actualité pertinents.

Elle exprime une hypothèse d'identification de l'infraction, confronte ses solutions avec l'hypothèse de ses pairs et les commentaires de la personne enseignante. La personne étudiante évalue sa démarche à la lumière des décisions jurisprudentielles sur des cas similaires.

Comme travail personnel, la personne étudiante, à l'aide du Code criminel et des lois connexes, effectue des recherches doctrinales et jurisprudentielles dans le but de solutionner par écrit des études de cas portant sur des thèmes spécifiques.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Interventions policières lors d'incidents

06DL Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur (atteinte partielle)

06E5 Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 181-200-AH; 310-12A-AH; 310-13A-AH

COREQUIS : 310-31A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours prépare la personne étudiante à effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents en utilisant les banques d'informations policières et à produire un rapport d'événement.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs et d'utiliser les banques de données relatives aux incidents criminels et à la circulation ainsi que d'examiner les normes relatives à la production des rapports inhérents au travail policier.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : recevoir une demande d'aide ou d'assistance et se représenter un problème; recueillir et analyser des renseignements sur les lieux; prendre des mesures de sécurité; intervenir dans une situation problématique; rédiger un rapport circonstanciel et prévoir un suivi de l'intervention; informer verbalement sa personne supérieure ou encore ses collègues de travail et évaluer son intervention; utiliser les banques de données relatives aux incidents criminels et à la circulation; examiner les normes relatives à la production des rapports inhérents au travail policier.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : collecte de renseignements auprès de personnes et dans des banques d'informations policières avant et au moment d'une intervention; transmission de directives à la personne qui communique les renseignements; intervention, problèmes et risques associés; mesures de sécurité liées à l'approche des lieux, à des personnes et à des biens; ressources internes, externes et communautaires; rapports liés au travail policier; normes de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) en ce qui a trait à la production des rapports.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante effectue des analyses de cas en appliquant une approche de résolution de problèmes liés à des incidents dans des situations courantes du travail policier.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation et de simulations, prête assistance aux personnes citoyennes ou aux autres personnes intervenantes dans le cadre d'incidents mineurs. Elle applique les règles de déontologie policière et de discipline. Elle rédige un rapport d'événement à la suite de son intervention. La personne étudiante doit évaluer son intervention.

Comme travail personnel, la personne étudiante, à l'aide de lectures et de recherches, prépare l'intervention à simuler. Elle rédige un rapport d'événement en lien avec son intervention tout en respectant les normes de rédaction de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) prévues au « Guide de rédaction des rapports et formulaires ».

Anthropologie (381)

Relations et diversité humaines dans le travail policier

06DY Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques (atteinte complète)

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours d'anthropologie est principalement axé sur la mise en valeur des perspectives et points de vue de différentes communautés ethnoculturelles et autochtones. Il vise le développement, chez la future personne membre des forces policières, d'une réflexion en continu sur sa posture et ses automatismes en contexte d'interaction avec ces personnes.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'interagir avec des individus appartenant à diverses communautés ethnoculturelles, notamment les Premiers Peuples, afin d'entretenir des relations de confiance et de réaliser des interventions plus sécuritaires.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : prendre conscience des diverses interprétations des réalités selon l'appartenance à différentes communautés ethnoculturelles; analyser l'origine du racisme systémique et de nos biais ainsi que les processus par lesquels ils se reproduisent consciemment ou non; évaluer ses interactions avec différentes communautés en proposant des façons de les améliorer.

Ce cours aborde les thèmes suivants : identités et impacts sur la relation à l'Autre; différences dans la compréhension de situations en lien avec le travail policier selon l'appartenance ethnoculturelle; rapports de pouvoir inhérents aux interactions interculturelles; impacts historiques et actuels des politiques néocoloniales sur la relation entre les communautés, notamment les Premiers Peuples; postures permettant le développement de l'humilité culturelle et de la sécurisation culturelle des groupes en présence; angles morts à considérer dans l'établissement d'une démarche de rencontre véritable.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante intègre les notions théoriques à l'aide d'exposés magistraux, de documentaires, de contenu audio et à travers des conférences, des témoignages et des activités sur le terrain.

En pratique, la personne étudiante participe à des mises en situation ainsi qu'à des ateliers de discussion qui leur donneront plusieurs occasions d'autoréflexion et d'auto-évaluation par rapport à leur identité, à leur cheminement, à leurs biais et à leurs réactions devant la différence.

Comme travail personnel, la personne étudiante réalise des activités nécessaires à la compréhension des enjeux dont il sera question dans le cours : lectures, analyse de documentaires et de contenu audio, rédaction d'un journal de bord, préparation d'ateliers de discussion, rédaction de productions écrites.

Session 4

601-AEB-AH

2-2-2

2,00 unités

Français (langue et littérature) (601)

Écriture et communication

4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève (atteinte complète)

PRÉALABLE ABSOLU : 601-101-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours de la formation générale propre en français s'élabore en continuité avec les trois cours de français de la formation générale commune. Il est conçu de façon à s'ouvrir aux divers champs d'études des personnes étudiantes. Il s'inscrit également dans une perspective d'ouverture sur le monde et sur la diversité des cultures. Dans la logique du projet éducatif du Collège, il participe à la formation d'un citoyen ou d'une citoyenne responsable, dans une société en continuel devenir.

Le cours a pour objets d'étude privilégiés la théorie de la communication et des oeuvres appartenant aux littératures étrangères, c'est-à-dire à des corpus autres que français et québécois. Au moins trois oeuvres intégrales sont mises à l'étude.

Le cours amène la personne étudiante à reconnaître le processus de la communication à l'oeuvre dans différents types de discours littéraires ou non littéraires, d'ordre culturel ou d'un autre ordre. À cet égard, le cours permet à la personne étudiante de fréquenter des oeuvres issues des littératures étrangères. Les oeuvres et les thèmes traités sont choisis notamment en fonction des regroupements de programmes: ainsi, dans le regroupement A, l'accent est mis sur des textes et des oeuvres favorisant une réflexion sur le lien entre la littérature (et le discours en général) et la réalité; dans le regroupement B, sur des textes et des oeuvres favorisant une réflexion sur le lien entre la littérature (et le discours en général) et l'idéologie; dans le regroupement C, sur des textes et des oeuvres favorisant une réflexion sur le processus de création lui-même. Enfin, l'étudiant, placé dans des contextes d'interaction variés, est amené à produire différents types de discours organisés, écrits et oraux, du type informatif, incitatif ou expressif, élaborés à partir d'un plan - un enchaînement logique des idées en vue de la cohérence d'ensemble - et en fonction de la situation et de l'objectif de communication. Ces discours écrits et oraux permettront éventuellement à la personne étudiante d'établir des liens entre le contenu littéraire du cours et son champ d'études.

Les principaux éléments de contenu du cours sont les suivants; théorie de la communication : composantes du schéma de la communication, définition des six fonctions du langage, classement des messages oraux et écrits, caractéristiques de la communication orale et de l'expression écrite, etc.; lecture et analyse d'oeuvres de la littérature étrangère : contexte sociohistorique des oeuvres étudiées et contexte de communication, caractéristiques internes des oeuvres, procédés d'écriture, thèmes, etc.; production et présentation de discours écrits et oraux du type informatif, critique ou expressif (plan de rédaction, respect de la situation et de l'objectif de communication, choix judicieux des moyens d'expression, précision et richesse du vocabulaire, etc.).

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante suit la présentation de la matière, note les éléments importants et participe aux échanges. Elle est appelée, dans les travaux et exercices faits seule ou en équipe, à développer sa capacité de produire différents types de discours écrits et oraux, ainsi qu'à utiliser des stratégies de révision et de correction.

Hors classe, la personne étudiante étudie la matière vue, lit les oeuvres littéraires et les textes au programme et fait des travaux. Dans les travaux, elle porte une attention particulière à la qualité de l'expression.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 340-AEB-AH | 3-0-3 | 2,00 unités |
| Philosophie (340) | | |
| Éthique et politique | | |
| 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE ABSOLU : 340-101-MQ

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours veut habiliter l'étudiant à discerner les dimensions éthique et politique des problèmes de la vie contemporaine et à porter à leur égard un jugement critique autonome. Dans ce cours, l'étudiant se familiarise avec les notions de base de la philosophie morale ainsi qu'avec certaines théories et thèmes de la philosophie politique dont voici quelques exemples : pouvoir, justice, libéralisme, relativisme, utilitarisme, universalisme, rationalisme et humanisme.

Prenant ainsi connaissance de la pertinence du questionnement philosophique sur l'action individuelle et collective, l'étudiant s'exerce à formuler des questions éthiques et politiques relatives à des enjeux et à des débats actuels - en lien, par exemple, avec l'environnement, le multiculturalisme, la laïcité, les droits de l'homme ou le progrès technologique - et à défendre une position éclairée et argumentée à propos des problèmes qu'ils soulèvent. Il applique à des situations choisies, notamment dans son champ d'études, les notions et les théories appropriées.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, l'étudiant suit des exposés magistraux le plus souvent interactifs, prend en note les points importants, participe aux discussions et exécute, seul ou en équipe, divers exercices de réflexion et d'analyse pouvant mener à des exposés ou à des débats.

Hors classe, l'étudiant fait des lectures de textes philosophiques, se prépare aux examens et, le cas échéant, aux exposés. Il effectue également des travaux d'analyse, de synthèse ou de critique.

Au terme du cours, il rédige une dissertation d'un minimum de 900 mots, dans laquelle il justifie une position critique à propos d'une situation problématique, en appréciant divers choix d'actions possibles, à la lumière des théories philosophiques étudiées. À cette occasion, il s'assure du respect des règles de l'argumentation rationnelle au moyen d'une révision rigoureuse.

| | | |
|-------------------------------|-------|-------------|
| COM-012 | 2-1-3 | 2,00 unités |
| Cours complémentaire 2 | | |

La formation complémentaire vise à mettre l'étudiant en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études. L'étudiant inscrit en Techniques policières doit donc atteindre deux objectifs de formation (de deux unités chacun) dans un ou deux des domaines suivants :

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (105)

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1) (000X).
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2) (000Y).

LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE (204)

Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1) (0011).
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2) (0012).

ART ET ESTHÉTIQUE (504)

Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1) (0013).
Réaliser une production artistique (ensemble 2) (0014).

LANGUE MODERNE (607 OU 609)

Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1) (000Z).
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2) (0010).

PROBLÉMATIQUES CONTEMPORAINES (365)

Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1) (021L).

Note importante pour tous les cours de formation générale complémentaire : le Collège publie à l'automne et à l'hiver un Guide de choix de cours en formation générale complémentaire qui décrit, pour chacun des domaines, les cours proposés à cette session. L'étudiant doit compléter deux cours de formation complémentaire dans son programme.

| | | |
|---|-------|-------------|
| 109-400-AH | 0-2-1 | 1,00 unités |
| Éducation physique (109) | | |
| Défense contre les coups frappés | | |
| 06E2 Se défendre contre des coups frappés (atteinte complète) | | |

PRÉALABLE RELATIF : 109-460-M2

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'acquérir des connaissances et des habiletés physiques qui la rendent apte à se défendre de façon efficace et sécuritaire contre des agressions impliquant des coups frappés en s'appuyant sur les apprentissages réalisés dans le cadre de « Defendo et efficacité ». Il prépare également la personne étudiante à l'atteinte de la compétence « Maîtrise d'une personne violente » qui fait l'objet d'un cours subséquent.

À la fin de ce cours, la personne étudiante est en mesure de se défendre contre des coups frappés.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : évaluer la dangerosité d'une situation de combat; effectuer des blocages et des esquives, des coups frappés, des contrôles articulaires; évaluer son intervention.

Ce cours prépare la personne étudiante à atteindre la compétence « Maîtriser une personne violente » qui fait l'objet d'un cours subséquent.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : différentes situations de combat et leurs signes précurseurs, position sécuritaire à adopter en fonction des différentes attaques, blocages, esquives, coups de poing, coups de pied et contrôles articulaires.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À partir de mises en situation de combat, la personne étudiante s'exerce à évaluer la dangerosité d'une situation donnée, adopte une position sécuritaire et effectue les mouvements et les manoeuvres adaptés à la situation. La personne étudiante doit faire l'évaluation de chacune de ses interventions et indiquer les mesures correctives appropriées. De plus, elle doit constamment manifester le respect de l'autre lors de l'exécution des différentes interventions.

| | | |
|--|-------|-------------|
| 310-40A-AH | 1-3-3 | 2,33 unités |
| Techniques auxiliaires de la justice (310) | | |
| Partenariats: ressources communautaires | | |
| 06E3 Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires (atteinte complète) | | |

PRÉALABLES RELATIFS : 310-20A-AH; 387-200-AH; 381-300-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à habiliter la personne étudiante à intervenir dans des situations dans lesquelles elle doit travailler en partenariat avec diverses ressources de la communauté face à des problématiques criminelles ou d'ordre psychosocial.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires en tenant compte du contexte social et culturel.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : recueillir des renseignements sur les différentes ressources d'un territoire donné; établir des rapports de partenariat avec diverses ressources communautaires; analyser des situations pouvant nécessiter le recours à des ressources communautaires; diriger une personne en difficulté vers une ressource communautaire en tenant compte du contexte social et culturel; appliquer des protocoles d'intervention particuliers aux clientèles.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : ressources communautaires d'un territoire; techniques d'approche en tenant compte du contexte social et culturel; types de collaboration possible; savoir-être et comportements favorables au maintien d'un rapport de collaboration; références aux ressources appropriées; communication d'informations pertinentes aux personnes citoyennes sur des ressources disponibles; techniques d'approche et de communication avec la clientèle; protocoles établis entre les organisations policières et les autres personnes intervenantes; protocoles d'intervention particuliers aux clientèles.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante apprend à travailler en partenariat avec des personnes intervenantes de la communauté en tenant compte du contexte social et culturel, à reconnaître les clientèles en difficulté, à les référer à la ressource appropriée ainsi qu'à appliquer des protocoles particuliers d'interventions policières.

En pratique, la personne étudiante, par des mises en situation et des recherches, relève des éléments pouvant être liés à la situation d'une personne en difficulté, formule des hypothèses et recueille des informations sur les différentes ressources communautaires lui permettant ainsi de référer la personne en difficulté à ces organismes. Ces mises en situation lui permettent de mieux intervenir auprès de personnes vulnérables en tenant compte du contexte social et culturel et de mettre en pratique des protocoles.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures et une période de bénévolat réalisée auprès d'une ressource de la communauté, s'initie au rôle social de la police. Elle se familiarise avec les philosophies et le fonctionnement des ressources communautaires pour mieux comprendre son rôle en tant que partenaire.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Opérations planifiées et situations d'urgence

06DU Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées (atteinte complète)

06E4 Intervenir lors d'incendies et autres situations d'urgence (atteinte complète)

PRÉALABLE RELATIF : 310-32A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante, dans le cadre d'opérations planifiées et dirigées, de prêter une assistance efficace aux ressources spécialisées lors d'intervention en situations urgentes ou de sinistres, notamment un désastre, une inondation, un accident majeur, une disparition en milieu urbain ou en milieu rural, un incendie, des risques d'explosion ou de contamination.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées et d'intervenir lors d'incendies et autres situations d'urgence.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer sommairement une situation et prendre les mesures de sécurité nécessaires; recueillir et analyser des renseignements sur les lieux; procéder à des interventions policières en rapport avec une situation d'urgence; procéder à des interventions policières en rapport avec un sinistre; rédiger un rapport circonstanciel; reconnaître des situations présentant des risques d'incendie, d'explosion ou de contamination de masse; intervenir dans une situation d'incendie; intervenir dans une situation présentant un risque d'explosion ou de contamination; intervenir lors d'un déversement de matière dangereuse.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : évaluation du danger que présente une situation problématique; distinction entre une situation d'urgence et un sinistre; mesures de protection des personnes et des biens; rôle et fonctions de la police et de la « Protection civile du Québec »; matériel et équipement nécessaires; interventions policières prévues dans un plan d'opérations; interventions policières prévues dans le manuel de base de la « Sécurité civile du Québec »; règles et procédures du manuel de base de la « Sécurité civile du Québec »; reconnaissance d'indices de risques d'incendie, d'explosion ou de contamination; localisation de situations dangereuses au regard : de matières dangereuses, d'un système électrique ou d'un système de chauffage, de l'aménagement et de l'utilisation des lieux; indices de la présence d'incendie dans un bâtiment; évaluation des risques pour les personnes et les biens; techniques de recherche et d'évacuation de personnes; mesures pour empêcher la propagation des flammes; mesures pour éteindre un feu sur une personne; transport d'une personne incommodée; identification et préservation des éléments de preuve liés à un incendie criminel; mesures de protection; identification de matières dangereuses impliquées; établissement d'un périmètre de sécurité; rédaction de rapports.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante apprend à exercer un rôle policier à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées. Elle intervient dans des situations présentant des risques d'incendie, d'explosion ou de contamination de masse.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation, exerce des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées et participe à des interventions d'urgence ou de sinistres.

Comme travail personnel, à l'aide de lecture, d'études de cas et de plans d'intervention, la personne étudiante situe son rôle et les fonctions de la police lors de situations d'urgence, de sinistres ou d'incendies.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Pouvoirs et devoirs légaux des policiers

06DZ Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux (atteinte complète)

06E7 Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale (atteinte complète)

PRÉALABLE RELATIF : 310-31A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'identifier des infractions d'application courantes en matière pénale provinciale. Il permet également de pratiquer l'exercice des pouvoirs et des devoirs dévolus à la police en matière pénale et criminelle.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux ainsi que d'exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : constater la commission d'une infraction; remplir un constat d'infraction; choisir un mode de signification; exercer un pouvoir d'arrestation; décider de la remise en liberté ou de la détention, avant sa comparution devant un tribunal, d'une personne mise en état d'arrestation; émettre une citation à comparaître, une promesse de comparaître et un engagement contracté devant une personne agente de la paix; évaluer la constitutionnalité et la légalité d'une enquête policière.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : infractions visées dans une loi du Québec ou un règlement municipal; catégories d'infractions pénales, notion de motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise; formule de constat d'infraction appropriée; rédaction du constat d'infraction; mode de signification du constat d'infraction selon le « Code de procédure pénale »; mandat d'arrestation émis par une personne juge de paix; pouvoir d'arrestation sans mandat conféré par une loi aux personnes agentes de la paix; procédure générale d'arrestation conformément aux principes constitutionnels et légaux; règles de déontologie policière et de discipline; devoirs ou pouvoirs de remise en liberté administrative; procédure pour contraindre une personne à comparaître devant le tribunal; rédaction selon les exigences du « Code criminel du Canada » d'une citation à comparaître, une promesse de comparaître et un engagement contracté devant une personne agente de la paix; règles de droit relatives aux modes d'enquête sur une personne ou ses agissements; règles relatives aux procédures requises pour effectuer une enquête sur un endroit ou un objet; utilisation ou exclusion d'un élément de preuve à l'occasion d'un procès pénal.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante, dans une approche de résolutions de problèmes, formule une hypothèse quant à la loi ou au règlement en cause et à la nature précise d'une infraction qui pourrait avoir été commise. Elle détermine les lois et règlements applicables à cette catégorie d'infraction et se pratique à exercer les pouvoirs d'arrestation, les pouvoirs accessoires à l'arrestation et les devoirs en respectant les règles de déontologie et d'éthique.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de simulations se rapportant à des situations courantes, exerce ou non ses pouvoirs et devoirs en matière pénale et criminelle et rédige les rapports pertinents. Elle s'autoévalue et évalue les interventions faites par ses pairs dans le cadre de la légalité, de la constitutionnalité et du respect des règles de déontologie et de discipline en démontrant un jugement éthique. Elle effectue des collectes de données afin de recueillir la preuve des éléments essentiels de la commission d'infractions.

Comme travail personnel, la personne étudiante effectue des lectures et résout des problèmes dans le cadre d'exercices. Elle évalue l'opportunité de procéder à l'arrestation d'une personne suspecte, applique les principes constitutionnels pertinents et articule un raisonnement juridique.

Psychologie (350)

Gestion de stress et psychopathologie

06E9 Gérer le stress inhérent au travail policier (atteinte partielle)

06EB Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie (atteinte partielle)

PRÉALABLE RELATIF : 350-201-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Dans un premier temps, ce cours permet d'outiller la personne étudiante à gérer adéquatement le stress inhérent à la profession, en s'appuyant sur des fondements acquis dans le cours « Relations interpersonnelles dans l'organisation ». Dans cette perspective, les objectifs intermédiaires sont : mettre en pratique des stratégies de gestion du stress dans des situations courantes; prévenir les conséquences graves du stress policier, pour soi ou ses collègues.

Dans un deuxième temps, ce cours initie la personne étudiante aux problématiques de santé mentale pouvant affecter les personnes auprès desquelles la police intervient en s'appuyant sur des habiletés de communication précédemment acquises dans la formation. Les objectifs intermédiaires sont les capacités à : évaluer les réactions et les comportements d'une personne afin de reconnaître des indices de problèmes de santé mentale; établir et maintenir un contact avec la personne en considération de ces indices; reconnaître chez elle des changements significatifs d'attitudes et de comportements pouvant être précurseurs d'agressivité envers soi ou dirigée vers autrui; reconnaître des situations susceptibles d'aggraver son état psychologique.

À la fin de ce cours, la personne étudiante est en mesure d'appliquer des moyens de contrôle de son propre stress et est apte à reconnaître les indices suggérant un problème de santé mentale chez une personne.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : ressources et stratégies de gestion du stress; problèmes de santé mentale qui peuvent découler du stress policier (épuisement professionnel, stress post-traumatique, troubles liés à une substance, troubles de l'addiction et suicide); problèmes de santé mentale susceptibles d'influencer l'intervention policière auprès des personnes qui en sont atteintes (troubles du spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques, troubles de l'humeur, troubles de la personnalité, troubles anxieux, troubles des habitudes et des impulsions, troubles neurocognitifs); adaptation de la communication aux particularités liées au contact avec une personne montrant les signes d'un problème de santé mentale.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante participe aux exposés en prenant des notes personnelles, en posant des questions et en participant aux échanges.

En pratique, la personne étudiante effectue, individuellement ou en équipe, des exercices visant l'illustration, l'intégration et l'application des concepts du cours. Ces exercices peuvent prendre la forme d'autoévaluations, d'observations, de mises en situation et d'études de cas.

Comme travail personnel, la personne étudiante revoit ses notes de cours, fait des lectures, complète des exercices et se prépare aux évaluations, tant pratiques que théoriques. Elle évalue ses besoins personnels en termes de stratégies de gestion du stress, ainsi que leur efficacité. Elle réalise un travail traitant d'un trouble de santé mentale.

Session 5

109-501-AH

0-3-2

1,66 unités

Éducation physique (109)

Maîtrise d'une personne violente et entraînement

06EH Maîtriser une personne violente (atteinte partielle)

06F5 Répondre aux exigences physiques propres au travail policier (atteinte partielle)

PRÉALABLES RELATIFS : 109-470-M3; 109-300-AH; 109-400-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours s'appuie sur les connaissances et les habiletés physiques développées dans les précédents cours d'éducation physique notamment « Défense contre les coups frappés » et « Défense dans des combats corps à corps ». Il permet à la personne étudiante d'utiliser des techniques de base de la communication et des méthodes d'observation acquises antérieurement, et ce, dans le respect des règles de discipline, de déontologie et d'éthique. Ce cours l'amène à manifester du respect envers l'autre et à adopter des attitudes et des comportements adaptés au niveau du continuum de force. Il lui permet aussi d'améliorer ses connaissances et ses habiletés physiques et la rend apte à les utiliser de façon autonome relativement à l'atteinte et à l'entretien d'une condition physique adaptée aux exigences du travail policier.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'améliorer ses capacités physiques et de contrôler une personne violente.

Concernant l'amélioration de ses capacités physiques, les objectifs intermédiaires sont : effectuer, à la suite d'un signal, un effort intense de courte durée à la course à pied; effectuer un effort d'endurance à la course à pied; effectuer des efforts musculaires et de coordination motrice; se déplacer, avec une veste lestée, dans un environnement comportant des obstacles à franchir et des tâches à effectuer.

Pour ce qui est de la maîtrise d'une personne violente, les objectifs intermédiaires sont : adopter une position sécuritaire; contrôler une personne à partir de situations prévisibles; contrôler une personne sur une invitation physique; réagir à des agressions physiques violentes et imprévisibles; évaluer son intervention.

Les principaux éléments de contenu de ce cours pour la partie reliée à l'amélioration des capacités physiques sont : déterminants de la condition physique, éléments d'une bonne mécanique de course, différentes méthodes d'entraînement, tests physiques utilisés à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

Les principaux éléments de contenu de ce cours pour la partie reliée au contrôle d'une personne violente sont : l'utilisation du tableau de la problématique de l'emploi de la force, l'adoption d'une position sécuritaire, les contrôles sur une invitation physique, les contrôles d'une personne offrant une résistance, les contrôles d'une personne violente sur une attaque ainsi que les méthodes de survie.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

À partir de mises en scène de plus en plus complexes, la personne étudiante utilise le tableau de la problématique de l'emploi de la force, observe des mouvements et des manoeuvres physiques lors de démonstrations, évalue le continuum de force nécessaire et l'intervention appropriée et applique diverses techniques de contrôle physique, y compris la mise de menotte. De plus, la majorité des activités pour la portion d'entraînement ont lieu en gymnase pour le développement des habiletés physiques adaptées à la fonction policière. Par le biais de séances pratiques, la personne étudiante expérimente différentes méthodes d'entraînement et au moyen de tests standardisés et de seuils de performance établis, elle vérifie périodiquement les différents paramètres de sa condition physique. Elle effectue des activités sollicitant les différents systèmes anaérobies ainsi que des efforts sollicitant le système aérobie de haute intensité à la course à pied. Elle doit accomplir des activités adaptées exigeant des efforts musculaires et de coordination et se déplacer avec une veste lestée (6.8kg) dans un environnement comportant des obstacles à franchir dans diverses situations.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Intervention sur une scène de crime

06E1 Intervenir sur une scène de crime (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-41A-AH; 310-42A-AH

COREQUIS : 310-51A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise la préparation à intervenir sur une scène de crime. Il initie la personne étudiante aux exigences propres au travail policier lors d'événements de nature criminelle pouvant nécessiter une enquête ou une arrestation, sauf dans les cas de crimes à haut risque et d'usage de la force.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'intervenir sur une scène de crime.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : recevoir un appel en relation avec un événement criminel; prendre des mesures en vue de protéger des personnes; prendre des mesures en vue de protéger une scène de crime; effectuer l'arrestation d'une personne; rechercher et identifier des témoins potentiels; effectuer le relevé photographique de la scène de crime; effectuer le relevé topographique de la scène de crime; procéder à la recherche, à la collecte et à l'étiquetage de preuves matérielles (indices) sur la scène de crime; écrouer des prévenus; procéder à l'identification d'une personne; transmettre des informations relatives à l'événement.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : utilisation d'appareils de communication; collecte de renseignements auprès de personnes interlocutrices et aussi dans des banques de renseignements; analyse de l'urgence de l'appel, de la dangerosité de la situation, de la nature et de l'ampleur de l'événement; champs de responsabilité dévolus à la police suivant la loi; pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et directives internes des organisations policières; partage d'actions entre personnes intervenantes; sécurisation des personnes victimes, des personnes plaignantes, des personnes témoins, des personnes suspectes et des autres personnes présentes sur les lieux; collecte d'informations pouvant conduire à l'identification, à l'arrestation de personnes suspectes et établir la scène de crime; établissement et étanchéité d'un périmètre de protection à une scène de crime; mesures pour protéger les preuves matérielles (indices); exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté; règles de déontologie policière et de discipline; repérage de personnes témoins potentiels et reconnaissance de la qualité des personnes témoins et des renseignements à communiquer aux personnes témoins quant aux conséquences des informations à livrer; règles techniques et légales ayant trait à la prise de photographies; mesures des éléments de la scène de crime en relation avec des éléments permanents de cette scène; croquis de la scène de crime; fouille de la scène de crime; localisation d'indices découverts; collecte d'indices matériels et utilisation de mesures visant la protection et la conservation de ces indices; nature et source des indices trouvés sur la scène de crime; étiquetage des indices; association des indices au type d'analyse requis; procédures d'écrou; méthodes d'identification telles que : prise d'empreintes digitales, description physique de la personne, y compris ses caractéristiques particulières par exemple : tatouages et perçages; procédure liée au prélèvement d'un échantillon corporel pour une analyse d'ADN; rédaction du rapport d'événement.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la protection et la couverture de scène lors d'événements criminels. Elle apprend à intervenir auprès des personnes impliquées et des différentes personnes intervenantes. La personne étudiante s'initie à l'identification d'une personne criminelle par différentes techniques.

En pratique, la personne étudiante utilise le matériel et l'équipement nécessaire à la recherche, à la collecte et à l'étiquetage de preuves matérielles sur la scène de crime. Cette activité l'amène à effectuer des relevés photographiques et topographiques. Pour ce faire, elle manipule les instruments de dessin, de photographie et de calcul de distances. De plus, suite à l'arrestation et l'écrou d'une personne suspecte, la personne étudiante prélève des empreintes digitales ainsi que des échantillons corporels pour l'analyse de l'ADN. Ces activités se déroulent dans le respect des exigences légales, des règles de déontologie policière et de discipline.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures, des recherches et des exercices, applique les techniques en lien avec l'intervention sur la scène de crime.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Techniques de communication en enquête

06EA Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière (atteinte complète)

06EE Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales (atteinte partielle)

PRÉALABLE RELATIF : 310-12A-AH

COREQUIS : 310-50A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'appliquer des techniques spécialisées de communication policière par exemple l'entrevue et l'interrogatoire et de se préparer à transmettre les données recueillies dans un rapport d'enquête lors d'événements de nature criminelle.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : interviewer une personne victime, une personne plaignante ou encore une personne témoin; interroger une personne suspecte ou contrevenante; adapter une entrevue ou un interrogatoire à des clientèles particulières; transcrire des versions recueillies sur un rapport d'enquête.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : plan d'interview approprié à l'événement survenu; sécurisation de la personne victime, de la personne plaignante ou de la personne témoin; comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration; questions en vue d'obtenir une description précise d'un événement; prise de notes; lecture d'une déposition complète; ressources d'aide aux personnes victimes; éléments du témoignage pertinents pour la preuve; collecte et examen de données relatives à l'événement; collecte d'informations pertinentes sur la personne suspecte ou prévenue à interroger; mesures de sécurité; établissement d'un lien de confiance avec la personne; respect des mesures légales visant l'admissibilité des aveux d'une personne suspecte; techniques d'interrogatoire de base; décodage des signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée; prise en note de la déclaration en respectant le vocabulaire de la personne interrogée; respect des champs de responsabilité dévolus à la police suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières; techniques d'approche et de communication auprès d'enfants, de personnes adolescentes, de personnes victimes d'agression à caractère sexuel, de personnes victimes de violence conjugale; décodage de signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée selon son appartenance sociale ou culturelle; vérification de la crédibilité; adaptation du plan de l'entrevue ou de l'interrogatoire; ordre de présentation des versions recueillies; désignation des personnes interviewées ou interrogées; indications de date, de l'heure et du lieu d'une rencontre ainsi que des personnes présentes; transcription de témoignages; rédaction d'un rapport d'enquête et rédaction d'un précis des faits.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante emploie des méthodes d'observation en lien avec les techniques spécialisées de communication policière dans le respect des droits fondamentaux, des règles de déontologie policière et de discipline. Elle observe le déroulement et les techniques utilisées dans des simulations d'entrevues selon divers scénarios avec des victimes et des personnes suspectes ou détenues.

En pratique, la personne étudiante réalise des entrevues et des interrogatoires enregistrés sur bande sonore ou vidéo en faisant la démonstration de son jugement éthique. Elle adapte les techniques utilisées selon le type de personnes impliquées dans les scénarios. Elle utilise des outils simulant ceux disponibles aux forces policières pour la cueillette et la vérification d'informations et utilise le « Guide de rédaction des rapports et formulaires » de l'École nationale de police (ENPQ) pour la rédaction du rapport d'enquête.

Comme travail personnel, la personne étudiante fait des lectures et des recherches en vue de préparer les entrevues et les interrogatoires. Elle rédige les différents rapports contenus dans son rapport d'enquête.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Code de la sécurité routière

06EC Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière (atteinte complète)

PRÉALABLE RELATIF : 310-42A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours prépare les futurs membres des forces policières à intervenir en matière de sécurité routière. Il permet de reconnaître les infractions commises par les personnes usagères de la route, de bien compléter les constats d'infraction qui s'y rapportent et d'utiliser des pouvoirs spéciaux.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : constater la commission d'infractions pénales en matière de sécurité routière ou de transport routier; remplir un constat d'infraction et un avis de non-conformité; décider de l'utilisation de pouvoirs spéciaux; choisir un mode de signification du constat d'infraction.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : utilisation de termes juridiques et techniques appropriés; méthodes, pouvoirs légaux et situations permettant d'établir la commission d'une infraction; reconnaissance d'infractions : classification dans la bonne catégorie parmi les titres du « Code de la sécurité routière » et de ses règlements connexes, établissement de lien entre des faits et les éléments constitutifs de l'infraction, en prévoyant la peine possible et le nombre de points d'inaptitude à retirer; interventions policières préventives, répressives et communautaires; consultation de l'index alphabétique du « Code de la sécurité routière » et des autres outils de recherche disponibles afin d'obtenir les renseignements nécessaires; décision de délivrance ou non d'un constat d'infraction; rédaction d'un constat d'infraction; délivrance ou non d'un avis de non-conformité; pouvoirs de rétention, de confiscation, de déplacement ou de remisage d'un véhicule routier; pouvoirs d'arrestation sans mandat et de perquisition en vertu du « Code de procédure pénale » et du « Code criminel du Canada »; mode de signification selon le « Code de procédure pénale ».

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante acquiert les connaissances juridiques et applique le « Code de la sécurité routière (CSR) » et ses règlements ainsi que la « Code de procédure pénale (CPP) » et distingue les infractions au « Code criminel (C.cr.) » reliées à la sécurité routière.

En pratique la personne étudiante, par des exercices, des résolutions de cas et de problèmes, apprend à retrouver et à appliquer les articles les plus fréquemment utilisés du « Code de la sécurité routière (CSR) » ou de ses règlements. Ces exercices lui permettent de prendre conscience des pouvoirs attribués aux personnes agentes de la paix, d'obtenir les renseignements nécessaires à l'émission d'un constat d'infraction, à rédiger un constat d'infraction ou un avis de vérification mécanique, un procès-verbal de suspension de permis et de saisie de véhicule dans le respect de la déontologie policière et de la discipline.

Comme travail personnel la personne étudiante, par des lectures et des exercices, développe ses habiletés à utiliser le « Code de la sécurité routière (CSR) » et ses règlements.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Interventions: drogues, alcool et autres substances

06EF Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances (atteinte complète)

06EH Maîtriser une personne violente (atteinte partielle)

PRÉALABLE RELATIF : 310-41A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à préparer des interventions en ce qui concerne des infractions courantes liées au tabac, aux boissons alcooliques, aux drogues ou autres substances. Il vise également une sensibilisation à l'importance de l'analyse des interventions pour mieux comprendre les impacts des décisions de l'emploi ou non de la force.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances et à évaluer des interventions nécessitant ou non l'emploi de la force.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer la situation relative aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances sur un territoire donné; analyser des données recueillies à la suite d'une plainte du public ou en cas de flagrant délit; déterminer des mesures de sécurité en fonction d'une intervention; reconnaître des signes précurseurs d'une agression physique; évaluer la force nécessaire en fonction de la menace et des règles légales; effectuer des vérifications et des enquêtes en rapport avec des infractions en matière de tabac, de boissons alcooliques (LIMBA), de drogues ou autres substances ainsi qu'en ce qui concerne la réglementation municipale; faire un rapport et assurer un suivi.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : portrait de la criminalité reliée aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances; localisation de débits de boisson; localisation de lieux de consommation et de distribution; types de drogues; criminalité reliée à une problématique; méthodes d'observation; utilisation de banques d'informations policières; reconnaissance d'une infraction; pouvoirs policiers en fonction de l'infraction; moyens d'intervention; mesures de sécurité; exigences légales et utilisation de méthodes de collecte de preuves; identification de permissionnaires; repérage de personnes informatrices potentielles et collecte de renseignements auprès de ces personnes; constat d'une infraction à la réglementation municipale relative à l'ordre public, au bruit ou à la protection de l'environnement; interventions policières auprès de jeunes en difficulté et de personnes utilisatrices de drogues injectables (UDI); ressources communautaires et centres d'accès pour le matériel d'injection (CAMI); rédaction de rapports; planification de mesures de suivi; signes précurseurs d'une agression physique; modèle de l'emploi de la force et son cadre légal.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation, intervient et applique des approches préventives, communautaires et répressives applicables au tabac, boissons alcooliques, drogues ou autres substances en fonction de diverses organisations policières et de la présence ou non d'unités spécialisées. À travers ces simulations, elle analyse des situations et des moyens d'intervention incluant l'utilisation de l'emploi de la force tout en évaluant la possibilité de travailler avec des partenaires.

En pratique, la personne étudiante se rend dans un endroit public afin d'observer des personnes usagères et des personnes trafiquantes et remet un rapport détaillé de ses observations et un plan de perquisition de l'endroit observé, tout en démontrant un jugement éthique. Par des vidéos ou des témoignages, elle analyse des situations et des décisions dans différents contextes incluant ceux nécessitant ou non l'emploi de la force.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures et des recherches, relève des événements de l'actualité en rapport avec un thème précis, les résume, les analyse et les commente par écrit en lien avec les notions vues en classe. Par des vidéos ou des témoignages, elle devra analyser, selon le temps mis à sa disposition, des réflexes afin d'éviter une mauvaise décision dans un contexte où les pouvoirs sont limités et où l'emploi de la force pourrait être requis.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Preuves d'infractions pénales et témoignage à la Cour

06EE Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales (atteinte partielle)

PRÉALABLE RELATIF : 310-42A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours apprend à la personne étudiante à obtenir, à sélectionner et à transmettre, conformément aux règles de droit prévues notamment à la « Charte canadienne des droits et libertés », au « Code criminel du Canada », à la « Loi sur la preuve du Canada », les preuves d'infractions criminelles et pénales.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer des éléments de preuve pénale; transmettre la preuve; se préparer à témoigner et témoigner devant un tribunal.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : valeur probante des éléments de preuve admissibles; règles de droit et directives relatives à la confidentialité ou à la diffusion de renseignements contenus dans un dossier de police; classification et rangement des éléments constitutifs d'un dossier; principes de communication interpersonnelle et organisationnelle s'appliquant aux relations avec les personnes procureures aux poursuites criminelles et pénales; règles de droit relatives au témoignage; sujets sur lesquels les personnes membres des forces policières devront témoigner et les procédures au cours desquelles elles le feront; éléments constitutifs d'un dossier de cour; techniques d'interrogatoire et de contre-interrogatoire; réponse précise aux seules questions posées en s'adressant à la personne juge; règles du droit de la preuve s'appliquant au témoignage d'une personne membre des forces policières; principes de communication verbale et non verbale; décorum des audiences devant un tribunal; principe de présomption d'innocence; principes constitutionnels concernant l'utilisation ou l'exclusion possible, au moment d'un procès pénal, d'un élément de preuve obtenu en violant un droit fondamental garanti par la « Charte canadienne des droits et libertés ».

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante acquiert les notions principales du droit de la preuve pénale.

En pratique la personne étudiante, à l'aide d'analyses de cas, applique les règles de preuve. Lors d'une simulation de témoignage à partir du dossier d'enquête rédigé dans le cours « Techniques de communication en enquête », elle prépare son témoignage et le rend devant le tribunal-école.

Comme travail personnel la personne étudiante, par des lectures et des exercices, prépare et transmet en preuve son dossier d'enquête préalablement à son témoignage devant le tribunal-école. Après avoir rendu son témoignage devant le tribunal-école, elle analyse son témoignage en faisant des liens avec les techniques apprises en classe.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Interventions: santé mentale et toxicomanie

06EB Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie (atteinte partielle)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-32A-AH; 310-40A-AH; 310-42A-AH; 350-400-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours prépare à l'intervention auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie, en collaboration avec différentes personnes-ressources et en suivant différents protocoles d'intervention.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer la situation dans son ensemble et prendre les mesures nécessaires avant d'établir un contact avec la personne; établir et maintenir un contact avec la personne; apprécier le potentiel de dangerosité d'une situation; interpréter les réactions et les comportements de la personne; effectuer des interventions auprès de la personne; évaluer ses interventions auprès de la personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : observation des réactions et des comportements de la personne dans le cadre d'une intervention; indices de problèmes de santé mentale et de consommation ou d'abus d'alcool ou de drogues; éléments pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité des personnes; mesures de protection adaptées; besoins de la personne et de sa perception de la situation en général; techniques de communication et approche adaptées à la personne et à la situation; reconnaissance de changements significatifs d'attitudes et de comportements chez la personne; reconnaissance de comportements précurseurs de violence envers soi ou dirigée vers autrui; mise en relation des comportements et des attitudes observés ainsi que des symptômes pouvant être associés à un problème de santé mentale ou de toxicomanie; reconnaissance des situations susceptibles d'intensifier l'état perturbé de la personne; rôles et pouvoirs de la police à l'égard d'une personne ayant un problème de santé mentale relativement à la protection d'une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui et la commission d'un délit par une personne souffrant d'un trouble mental (arrestation sans mandat, aptitude à comparaître, défense de non-responsabilité, etc.); choix de l'intervention : recherche avec la personne de moyens de soutien social et orientation de la personne vers une ressource spécialisée et adaptée à sa situation; application des protocoles d'intervention; examen objectif de ses réactions aux divers comportements de la personne; écarts entre les comportements attendus des personnes membres des forces policières et ses réactions; capacité à intervenir auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie; moyens visant à améliorer son intervention auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante, à l'aide des protocoles d'intervention, analyse et évalue une situation avant d'entrer en contact auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie. Elle repère et interprète les principaux indices de dangerosité, détecte les symptômes manifestés par la personne, communique et adapte son intervention auprès d'elle.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de simulations, applique des techniques d'observation, de communication, d'analyse et d'évaluation des caractéristiques et besoins associés aux personnes ayant un problème de toxicomanie ou de santé mentale. La rétroaction et l'analyse lors des simulations lui permettent de relever ses points forts et ses points faibles afin de développer des moyens visant à améliorer son intervention.

Comme travail personnel, la personne étudiante effectue des lectures, fait des exercices de mises en situation et prépare ses simulations. Elle évalue ses réactions, ses capacités à intervenir et détermine l'écart par rapport aux comportements attendus auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Conduite préventive d'un véhicule

06EG Conduire un véhicule de façon préventive (atteinte complète)

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise l'acquisition des habiletés nécessaires à la conduite d'un véhicule s'apparentant à une auto-patrouille d'une façon préventive.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de conduire un véhicule de façon préventive.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : vérifier un véhicule automobile avant son utilisation; mettre en pratique, sur une voie publique, les préceptes de la conduite préventive; effectuer des manoeuvres de précision; apprécier sa conduite automobile.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : procédure de vérification de l'état des principales composantes d'un véhicule et de l'état de fonctionnement d'un véhicule; ajustement sécuritaire de l'équipement à l'intérieur de l'habitacle; facteurs de risque liés à un véhicule et sa conduite; mise en marche sécuritaire d'un véhicule automobile; l'exploration visuelle (système Smith); techniques et manoeuvres associées à la conduite; législation pénale au regard de la conduite d'un véhicule automobile sur une voie publique; comportements professionnels au volant; conduite coordonnée du véhicule; techniques relatives à la vision, à la position de la personne conductrice à bord, à la manipulation des commandes; manoeuvres de précision: serpent (avant et arrière), passage étroit et entonnoir, stationnement, passage des roues gauches, virage à 90 degrés, arrêt de précision, virage à 180 degrés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante apprend les différentes composantes et les préceptes de la conduite préventive d'un véhicule-patrouille. Elle observe et reconnaît, à l'aide de documents audiovisuels, les éléments positifs et négatifs d'une conduite automobile et les facteurs de risque liés.

En pratique, la personne étudiante, sur des simulateurs de conduite, applique les préceptes de la conduite préventive d'un véhicule automobile sur les chemins publics. Elle effectue des manoeuvres particulières sur un parcours de précision préétabli dans le respect des standards de réussite de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Elle démontre son habileté à faire des manoeuvres dans le respect des exigences standards reconnues.

Comme travail personnel, la personne étudiante par des lectures et des exercices, fait un choix de techniques et de manoeuvres et critique sa conduite automobile. Elle formule des objectifs à atteindre et détermine les moyens d'y arriver.

Session 6

109-600-AH

0-2-1

1,00 unités

Éducation physique (109)

Tests d'aptitudes physiques et natation

06F5 Répondre aux exigences physiques propres au travail policier (atteinte partielle)

PRÉALABLES RELATIFS : 109-430-M1; 109-470-M3

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet à la personne étudiante d'améliorer ses connaissances et ses habiletés physiques en la rendant apte à les utiliser de façon autonome relativement à l'atteinte et à l'entretien d'une condition physique adaptée aux exigences du travail policier. Ce cours s'appuie notamment sur les apprentissages et les acquis développés dans le cadre de « Condition physique et santé » ainsi que de « Natation (sauvetage) T.P. et autonomie ».

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de répondre aux exigences physiques propres au travail policier.

Les objectifs intermédiaires de ce cours sont : effectuer, à la suite d'un signal, un effort intense de courte durée à la course à pied; effectuer un effort d'endurance à la course à pied; effectuer des efforts musculaires et de coordination motrice; se déplacer, avec une veste lestée, dans un environnement comportant des obstacles à franchir et des tâches à effectuer; nager.

Les principaux contenus de ce cours sont : les déterminants de la condition physique; éléments d'une bonne mécanique de course; différentes méthodes d'entraînement; tests physiques utilisés à l'École nationale de police du Québec (ENPQ); principes de sécurité et techniques de base de natation en milieu aquatique.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

La majorité des activités ont lieu en gymnase et en piscine pour le développement des habiletés physiques adaptées à la fonction policière. Par le biais de séances pratiques, la personne étudiante expérimente différentes méthodes d'entraînement et au moyen de tests standardisés et de seuils de performance établis. Elle vérifie périodiquement les différents paramètres de sa condition physique. Elle effectue des activités sollicitant les différents systèmes anaérobies ainsi que des efforts sollicitant le système aérobie de haute intensité à la course à pied. Elle doit accomplir des activités adaptées exigeant des efforts musculaires et de coordination et se déplacer avec une veste lestée (6.8kg) dans un environnement comportant des obstacles à franchir dans diverses situations. De plus, lors de simulations de situations en milieu aquatique se rapprochant le plus possible de situations courantes, la personne étudiante doit démontrer son efficacité et ses habiletés à nager en continu en position ventrale et à nager sur place en position verticale.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Enquête lors d'événements criminels

06EM Conduire une enquête criminelle de premier niveau (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-50A-AH; 310-51A-AH; 310-54A-AH

Cours porteur de l'épreuve synthèse

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours est porteur de l'épreuve synthèse de programme (ESP) et demande à la personne étudiante de s'exercer à intervenir lors d'événement de nature criminelle pouvant nécessiter l'exercice d'un pouvoir d'arrestation.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de conduire une enquête criminelle de premier niveau.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : établir un plan d'enquête; intervenir auprès d'une personne victime, d'une personne plaignante ou d'un plaignant ou encore d'une personne témoin; analyser et classer par priorité les éléments de preuve recueillis; rédiger des mandats de dénonciation en vue d'obtenir des mandats d'arrestation ou de perquisition; procéder à l'arrestation d'un suspect; procéder à des perquisitions et à des saisies; interroger une personne suspecte ou contrevenante; élaborer le dossier d'enquête; assister les personnes témoins et les personnes victimes au tribunal; faire le suivi de l'événement dans une perspective de solution à long terme.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : évaluation de l'événement; champs de responsabilité dévolus à la police; pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et directives internes des organisations policières; analyse des éléments de preuve; classement par priorité des éléments de preuve; classement par priorité des témoins à rencontrer; ressources spécialisées requises ; établissement des motifs d'intervention (entrée, arrestation, perquisition); établissement de scénarios réalistes en matière d'entrée, d'arrestation, de perquisition et de saisie; application des techniques d'entrevue; obtention d'éléments d'information; prise de notes; rédaction d'une déclaration statutaire; conséquences de la communication de renseignements; données en rapport avec des ressources d'aide aux personnes victimes; respect de la déontologie policière et de la discipline; rédaction de formule de dénonciation; respect des règles de rédaction en relation avec les lois concernées; respect des exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté; respect des règles légales relatives à l'exécution d'un mandat ou d'un télémandat de perquisition; application de mesures de sécurité; application des règles relatives à la conduite d'un interrogatoire; application des techniques de gestion du stress; détermination de la valeur probante des éléments de preuve; respect des règles liées à la rédaction d'un rapport d'enquête ou d'un bref; conclusion du rapport; transmission de données concernant des personnes suspectes; sécurisation des personnes victimes et des personnes témoins; transmission aux personnes victimes de renseignements sur les démarches policières, judiciaires et communautaires liées à l'enquête; transmission aux personnes témoins d'explications relatives aux différentes étapes de la procédure judiciaire et à leurs droits; transmission aux personnes témoins de conseils sur le comportement à adopter et les règles à respecter lors de leur témoignage à la Cour; transmission aux personnes témoins experts de renseignements sur le déroulement de la cause; intégration des résultats de l'enquête à l'analyse tactique de la criminalité; application de mesures de résolution de problèmes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante intègre les notions en vue d'intervenir lors d'événements de nature criminelle en fonction du champ de responsabilités dévolu à la police.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de mises en situation d'événements criminels, établit un plan d'enquête, intervient auprès des différentes personnes impliquées, recueille des informations et analyse les éléments de preuve, rédige des mandats, arrête un suspect et l'interroge, procède à des perquisitions et des saisies et élabore le dossier d'enquête. Ces activités se déroulent dans le respect des règles de déontologie policière, de discipline et en démontrant un jugement éthique.

Comme travail personnel, la personne étudiante, en plus de lectures, de recherches et d'observations, élabore un dossier complet d'enquête à partir d'un appel logé jusqu'au témoignage à la Cour.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Circulation et enquête accident

06EK Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-52A-AH; 310-56A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours permet l'acquisition de connaissances concernant les interventions policières à l'aide du « Code de la sécurité routière », touchant la circulation et les accidents routiers en rapport avec des entraves à la circulation, dans des situations reliées à des accidents impliquant un constat amiable, à des accidents matériels exigeant un rapport d'accident, à des accidents avec des personnes blessées, à des accidents avec délit de fuite ou à des accidents ferroviaires.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : diriger la circulation en milieu rural ou urbain; recevoir un appel concernant un accident impliquant des véhicules routiers et se représenter le problème; prendre des mesures de sécurité sur la scène d'un accident; porter assistance aux personnes blessées; recueillir de l'information sur la scène d'un accident; compléter l'intervention sur la scène d'un accident; faire un rapport et prévoir un suivi.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : choix et utilisation de vêtements et d'équipement; position sécuritaire et exécution de mouvements de direction de la circulation; situations imprévues; exercice de l'autorité; demande d'assistance auprès de ressources appropriées; jugement quant à la nature d'un accident et à l'urgence d'un appel; établissement d'un périmètre de sécurité et protection de la scène d'un accident; situations présentant des risques d'incendie et d'explosion; règles et techniques liées aux soins d'urgence; production du rapport d'accident; localisation, relevé et protection des preuves matérielles; règles légales liées à l'identification des personnes victimes décédées et au constat d'un décès; prise des mesures nécessaires en vue de rétablir la circulation; collecte et étiquetage des objets personnels laissés sur la scène d'un accident; évaluation du comportement des personnes conductrices ou des conducteurs et délivrance de constats d'infraction aux personnes ayant commis des infractions au « Code de la sécurité routière », à une loi du Québec ou à un règlement municipal; règles de déontologie policière et de discipline; croquis fidèle de la scène de l'accident; valeur probante des éléments de preuve recueillis; choix de mesures de suivi.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante apprend les méthodes et habiletés requises pour diriger la circulation ainsi que les techniques d'intervention et d'enquête sur une scène d'accident routier.

En pratique, la personne étudiante, par des mises en situation et des exercices, démontre sa capacité d'intervenir dans différentes situations d'accident mortel ou avec personnes blessées. Elle réalise des croquis à l'échelle reconstituant l'accident, rédige un rapport d'accident tout en respectant les règles de droit, de déontologie policière et de discipline en démontrant un jugement éthique.

Comme travail personnel, la personne étudiante utilise des outils de recherche ou d'enquête disponibles pour rédiger un rapport d'accident.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Stage d'observation en milieu policier

06DL Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur (atteinte partielle)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-51A-AH; 310-55A-AH; 350-400-AH

Note importante

Une personne étudiante qui obtient deux refus de placement en stage de la part des organisations policières ne peut faire son stage. La personne étudiante qui ne fait pas son stage ne peut obtenir un diplôme en Techniques policières.

Les refus de recevoir une personne étudiante en stage par les organisations policières sont généralement motivés par la présence d'un casier judiciaire ou par des fiches d'interpellation concernant des événements criminels.

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours vise à familiariser la personne étudiante avec les différents aspects de la fonction policière. Il lui permet de se situer par rapport à son choix professionnel et de mesurer ses connaissances et ses habiletés par rapport aux exigences de la fonction policière.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'analyser la profession et le contexte organisationnel du milieu policier.

L'objectif intermédiaire du cours est : examiner les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à l'exercice de la profession.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : liens entre habiletés et tâches de la profession; savoir-être conforme à l'éthique et au « Code de déontologie des policiers du Québec »; connaissance des codes de discipline de diverses organisations policières; données récentes sur l'exercice de la profession et sur les organismes policiers.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En pratique, la personne étudiante prépare la documentation requise à son placement en stage qui aura lieu au sein d'une organisation policière du Québec à savoir : la Sûreté du Québec, le Service de Police de la Ville de Montréal ou d'autres services municipaux. Elle doit passer avec succès une enquête de sécurité et prêter serment. Elle doit également se soumettre à des exigences, notamment la remise d'une fiche d'inscription et la participation à des rencontres préparatoires et rétroactives.

Les activités de stage se déroulent à des moments différents des heures habituelles de cours les soirs, les nuits et les fins de semaine.

En stage, la personne étudiante observe le travail policier à l'intérieur du poste et à bord d'une auto-patrouille. Elle démontre des comportements et des attitudes appropriés à la profession. Ce moment privilégié en milieu policier permet à la personne étudiante d'examiner les exigences de la profession, la structure hiérarchique des organisations, les procédures, les protocoles et les directives opérationnelles. Il lui permet également de comprendre l'utilisation de différents rapports, notamment le rapport d'événement, le rapport d'activités quotidiennes et le constat d'infraction.

Comme travail personnel, la personne étudiante rédige un bilan en tissant des liens entre les habiletés et les tâches de la profession, les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire. Elle situe ses forces et ses points à améliorer, se positionne par rapport à la fonction policière.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Interventions: situation de crise

06EL Intervenir auprès des personnes en état de crise (atteinte complète)

PRÉALABLE RELATIF : 310-55A-AH

Cours porteur de l'épreuve synthèse

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours prépare la personne étudiante à intervenir auprès de personnes en état de crise en se référant à divers protocoles d'intervention particuliers et à différentes clientèles tout en considérant leur contexte social et culturel, par exemple des personnes âgées, des victimes de violence conjugale, des personnes victimes d'agression à caractère sexuel et des personnes présentant des troubles de santé mentale.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'intervenir auprès de personnes en état de crise tout en considérant le contexte social et culturel.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : évaluer une situation; intervenir auprès d'une personne en état de crise; évaluer son intervention.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : reconnaissance de l'état d'une personne tout en considérant le contexte social et culturel; lecture d'une situation dans son ensemble; choix d'une stratégie d'intervention adaptée à la situation de la personne et à ses besoins spécifiques; adoption de comportements sécuritaires; utilisation de techniques de communication adaptées à la personne pour qu'elle se sente comprise dans sa culture, sa réalité de vie et la situation qui l'amène à vivre une situation de crise; adaptation de son comportement en fonction de l'évolution d'une situation; application des protocoles d'intervention en fonction des différentes problématiques rencontrées; importance des règles de déontologie policière et de discipline.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante reconnaît les indices d'une personne en situation de crise en considérant le contexte social et culturel, les différentes phases et les éléments observables d'une crise, et ce, dans l'objectif de réaliser une intervention adaptée à cette personne, de favoriser la désescalade et la résolution de problèmes.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de simulations, applique des protocoles d'intervention particuliers aux clientèles en état de crise. Elle utilise des techniques de communication verbale et non verbale en fonction de l'évolution de la situation et applique des stratégies d'intervention qui respectent les protocoles, le guide de pratiques policières ainsi que les règles de déontologie. Elle favorise la collaboration de la personne en crise entre autres par la création d'un lien de confiance, la démonstration de respect, d'intérêt et d'empathie, d'une écoute active et d'une ouverture face à la réalité de la personne. Elle démontre sa maîtrise de soi dans le choix de décisions dans le meilleur intérêt de la personne et dans le respect des pouvoirs et devoirs policiers. Elle réfère à des ressources appropriées pour la personne et ses proches qui sont concernées par la crise. Enfin, elle apprécie son intervention en faisant une analyse de ses points forts et de ses points à améliorer pour réaliser une intervention plus adaptée et efficace.

Comme travail personnel, la personne étudiante fait ses lectures, visionne des vidéos d'intervention, se prépare avec son équipe de travail à réaliser des simulations formatives et à participer à des échanges concernant différentes interventions policières en situation de crise. Elle réalise tout au long de la session au laboratoire des simulations formatives et sommatives, participe à des rétroactions dirigées avec l'aide de l'équipe enseignante et de sa grille d'observation. Enfin, elle fait des rapports d'événements ainsi que des analyses relatives à ses interventions dans le but d'améliorer ses futures interventions policières.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou une drogue

06F4 Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-52A-AH; 310-54A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Le cours vise à développer, à l'aide du « Code de la sécurité routière » et du « Code criminel du Canada », l'intervention dans différentes situations où une personne conduit ou a la garde de son véhicule alors que sa capacité de conduire est affaiblie par les effets de l'alcool ou d'une drogue.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure d'effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduire affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : reconnaître des signes d'intoxication par l'alcool ou par une drogue; appliquer les procédures d'intervention; rédiger les rapports.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : signes verbaux et non verbaux pouvant être liés à une intoxication par l'alcool ou par une drogue; distinction entre des signes liés à une intoxication par l'alcool et des signes liés à une intoxication par une drogue; champs de responsabilité dévolus à la police suivant la loi; pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières; infractions criminelles reliées à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou une drogue et mesures administratives prévues au « Code de la sécurité routière (CSR) »; dispositions de la « Charte canadienne des droits et libertés »; pertinence de l'utilisation des épreuves de coordination des mouvements; rôle de soutien de la personne agente de la paix auprès des personnes agentes évaluatrices; pertinence de l'utilisation d'un appareil de détection approuvé (ADA); pertinence et de la légalité de l'exigence d'un échantillon d'haleine ou de sang; communication claire de l'ordre de fournir un échantillon d'haleine ou de sang; procédure d'obtention du télémandat nécessaire à la production d'un échantillon de sang lorsque le prévenu est inconscient; relevé de toute anomalie lors de l'inspection mécanique sommaire du véhicule; rédaction et signification des documents légaux.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante identifie une infraction reliée à la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou une drogue, un refus ou une conduite durant une interdiction. Elle analyse et détermine les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix dans une telle situation.

En pratique, la personne étudiante, à l'aide de simulations avec des personnes comédiennes, applique les procédures d'intervention policière, les règles de droit, les mesures législatives provinciales, notamment la tolérance zéro, la suspension de permis, le remisage, la rétention ou la saisie d'un véhicule routier par une personne agente de la paix. Elle applique également les règles régissant l'administration de divers tests, le respect des droits constitutionnels et la rédaction de rapports tout en respectant les règles de déontologie, de discipline et d'éthique.

Comme travail personnel, la personne étudiante fait les lectures et rédige une dénonciation pour l'obtention d'un télémandat de sang et un facsimilé de télémandat et les rapports en lien avec son intervention simulée.

Techniques auxiliaires de la justice (310)

Stratégies d'interventions policières

06E8 Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires (atteinte complète)

PRÉALABLES RELATIFS : 310-40A-AH; 310-53A-AH

PRÉSENTATION DU COURS ET DE SON CONTENU

Ce cours amène la personne étudiante à développer et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires, à partir de crimes récurrents faisant l'objet d'une analyse tactique par les organisations policières ou des situations de désordre social entraînant un sentiment d'insécurité.

À la fin de ce cours, la personne étudiante sera en mesure de concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.

Les objectifs intermédiaires du cours sont : repérer un problème de criminalité; analyser des données relatives à la situation problématique; explorer des solutions; élaborer une stratégie d'intervention; effectuer des interventions; évaluer les interventions.

Les principaux éléments de contenu de ce cours sont : consultation de sources d'informations disponibles; choix de données pertinentes; méthode d'analyse de la criminalité; reconnaissance du problème; détermination de personnes suspectes; détermination de l'occurrence d'un crime; détermination d'endroits cibles; détermination du modus operandi; examen de stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires; choix de stratégies; définition de priorités d'action et de champs d'intervention; détermination d'objectifs; établissement d'un calendrier d'activités; prévision des ressources requises pour chaque activité; détermination de mesures de sécurité appropriées aux interventions; choix et utilisation de matériel et d'équipement; coordination des tâches; techniques de surveillance, de ratissage ou de vérification; communication avec différents partenaires; contrôle d'activités; prise en note des observations et des constatations faites à l'occasion des interventions; rédaction de rapports; manifestation de comportements sécuritaires lors des interventions; règles de déontologie policière et de discipline; évaluation des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis; évaluation des effets positifs et négatifs des interventions; planification de mesures de suivi.

PRINCIPALES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

En classe, la personne étudiante s'approprie l'approche stratégique de résolution de problèmes. Elle identifie un problème de criminalité, l'analyse et développe des stratégies visant à le résoudre en utilisant des méthodes d'intervention répressives, préventives et communautaires.

En pratique, la personne étudiante identifie une situation problématique contemporaine en utilisant des banques de données, analyse des données pertinentes afin d'en cibler la cause, transpose la situation sur des cartes géographiques, élabore une stratégie d'intervention incluant des volets répressifs, préventifs et communautaires, définit la participation des partenaires à toutes les étapes de l'intervention et assure un suivi en produisant un dossier complet.

Comme travail personnel, la personne étudiante, par des lectures et des mises en situation, applique l'approche stratégique de résolution de problèmes et rédige les rapports.

Tableau de suivi de l'atteinte des compétences

x : cocher tous les cours réussis indiquant l'atteinte de la compétence

Formation générale commune

| Code | Énoncé | Cours | x |
|---------------------------------------|--|---|---|
| 4EF0 | Analyser des textes littéraires | 601-101-MQ | |
| 4EF1 | Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés | 601-102-MQ | |
| 4EF2 | Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés | 601-103-MQ | |
| 4EP0 | Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé | 109-430-M1 | |
| 4EP1 | Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique | 109-460-M2 | |
| 4EP2 | Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé | 109-470-M3 | |
| 4PH0 | Traiter d'une question philosophique | 340-101-MQ | |
| 4PH1 | Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain | 340-102-MQ | |
| 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3 | (Selon test de classement) Comprendre et exprimer des messages simples en anglais OU Communiquer en anglais avec une certaine aisance OU Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires OU Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle | 604-100-MQ ou 604-101-MQ ou 604-102-MQ ou 604-103-MQ | |

Formation générale propre au programme

| Code | Énoncé | Cours | x |
|--|---|--|---|
| 4EFP | Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève | 601-AEB-AH | |
| 4PHP | Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine | 340-AEB-AH | |
| 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS | (Selon test de classement) Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève OU Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève OU Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève OU Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours | 604-AEX-AH ou 604-AEB-AH ou 604-AFB-AH ou 604-AFX-AH | |

Formation générale complémentaire au programme

| Code | Énoncé | Cours | x |
|------|---------------------------------|-------|---|
| | (selon le premier cours suivi) | | |
| | (selon le deuxième cours suivi) | | |

Formation spécifique au programme

| Code | Énoncé | Cours | x |
|------|---|--|---|
| 06DL | Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur | 310-10A-AH 310-32A-AH 310-62A-AH | |
| 06DM | Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier | 310-11A-AH | |

| | | | |
|------|--|--------------------------|--|
| 06DN | Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière | 310-12A-AH | |
| 06DP | Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec | 310-14A-AH | |
| 06DQ | Utiliser des méthodes d'observation | 310-13A-AH | |
| 06DR | Interagir avec différentes clientèles | 387-200-AH | |
| 06DS | Interagir avec les membres de son organisation | 350-201-AH | |
| 06DT | Intervenir dans des situations à caractère privé | 310-21A-AH | |
| 06DU | Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées | 310-41A-AH | |
| 06DV | Dispenser des soins d'urgence | 181-200-AH | |
| 06DW | Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants | 310-30A-AH | |
| 06DX | Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale | 310-20A-AH | |
| 06DY | Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques | 381-300-AH | |
| 06DZ | Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux | 310-42A-AH | |
| 06E0 | Établir la commission d'un crime | 310-31A-AH | |
| 06E1 | Intervenir sur une scène de crime | 310-50A-AH | |
| 06E2 | Se défendre contre des coups frappés | 109-400-AH | |
| 06E3 | Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires | 310-40A-AH | |
| 06E4 | Intervenir lors d'incendies et autres situations d'urgence | 310-41A-AH | |
| 06E5 | Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs | 310-32A-AH | |
| 06E6 | Se défendre dans des combats corps à corps | 109-300-AH | |
| 06E7 | Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale | 310-42A-AH | |
| 06E8 | Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires | 310-65A-AH | |
| 06E9 | Gérer le stress inhérent au travail policier | 350-201-AH 350-400-AH | |
| 06EA | Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière | 310-51A-AH | |
| 06EB | Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie | 350-400-AH 310-55A-AH | |
| 06EC | Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière | 310-52A-AH | |
| 06EE | Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales | 310-51A-AH 310-54A-AH | |
| 06EF | Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances | 310-53A-AH | |
| 06EG | Conduire un véhicule de façon préventive | 310-56A-AH | |
| 06EH | Maîtriser une personne violente | 109-501-AH 310-53A-AH | |
| 06EK | Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers | 310-61A-AH | |
| 06EL | Intervenir auprès des personnes en état de crise | 310-63A-AH | |
| 06EM | Conduire une enquête criminelle de premier niveau | 310-60A-AH | |
| 06F4 | Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou d'une drogue | 310-64A-AH | |
| 06F5 | Répondre aux exigences physiques propres au travail policier | 109-501-AH 109-600-AH | |

Équivalence

Une personne étudiante peut se voir accorder une équivalence lorsqu'elle démontre, par sa formation scolaire extracollégiale antérieure (études secondaires ou universitaires), qu'elle a atteint les objectifs du cours pour lequel elle fait une demande d'équivalence. La personne étudiante qui désire obtenir une équivalence doit soumettre son cas à son API (local A1.160). Dans tous les cas, l'équivalence donne droit aux unités rattachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre cours.

Reconnaissance des acquis extrascolaires et des compétences

Une reconnaissance officielle peut être accordée à la personne admise qui en fait la demande et qui démontre, après évaluation par le Collège, qu'elle a atteint les objectifs du cours par des acquis résultant d'une formation non créditée, de l'expérience de vie ou de travail. Il appartient à la personne de démontrer qu'elle a atteint les objectifs du cours. La personne étudiante qui désire s'inscrire dans une démarche de reconnaissance d'acquis et des compétences doit s'adresser au Service de l'aide pédagogique individuelle (local A1.160).

Le résultat de l'évaluation prend la forme d'une note qui est portée au bulletin de la personne étudiante.

Source : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PO-12) du Collège Ahuntsic, article 5.13.